

II

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1908

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1908 s'élève à	fr. 174,261,179 22
Les crédits votés pour 1907, y compris les crédits supplémentaires (fr. 2,165,840 07) alloués par la loi du 18 août 1907, montent à	170,771,921 35
	3,489,257 87
Soit, pour 1908, une augmentation de	fr. 3,489,257 87

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Dette à 3 % (1^{re} série).

Crédit demandé pour 1908.	fr. 16,122,617 76
— alloué pour 1907	15,608,646 06
	543,971 70
AUGMENTATION.	fr. 543,971 70

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 15,574,900 francs émis en dette à 3 %, 1^{re} série, pendant l'année 1906, déduction faite d'un capital de 25,700 francs compris dans celui de 29,496,700 francs émis en vertu de l'arrêté royal du 16 juin 1904 pris en exécution de l'article 3 de la loi du 14 mai 1904 autorisant le rachat des annuités dues par la Chine à des sociétés et des particuliers belges. Ce capital de 25,700 francs, n'ayant pu recevoir sa destination, a été annulé.

Le calcul de la somme portée en augmentation à l'article 5 s'établit ainsi : fr. $\frac{15,574,900 \times 3}{100} =$ fr. 543,971 70.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — Dette à 3 % (2^e série).

Crédit demandé pour 1908.	fr.	79,510,978 40
— alloué pour 1907.		77,431,727 40
		<hr/>
AUGMENTATION	fr.	1,879,251 »

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 56,947,000 francs émis en dette à 3 %, 2^e série, pendant l'année 1906, soit fr. $\frac{56,947,000 \times 3}{100} = 1,879,251$ francs.

ART. 7. — Dette à 3 % (3^e série).

Crédit demandé pour 1908.	fr.	8,053,755 60
— alloué pour 1907.		7,957,111 80
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	96,643 80

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 2,928,600 francs émis en dette à 3 %, 3^e série, pendant l'année 1906, soit fr. $\frac{2,928,600 \times 3}{100} =$ fr. 96,643 80.

ART. 8 (ancien). — Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Ecloo à Gand.

Crédit demandé pour 1908.	fr.	»
— alloué pour 1907		1,500 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	1,500 »

Le solde du prix de rachat de la ligne d'Ecloo à Gand ayant été payé à la Société en 1907, il y a lieu de supprimer ce crédit au Budget de l'exercice 1908.

ART. 8 (nouveau). — Intérêts à 3 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.

Crédit demandé pour 1908.	fr.	7,500 »
— alloué pour 1907 (crédit supplémentaire alloué par l'article 2, 1 ^o , B, a de la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> , n ^o 304)		37,217 07
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	29,717 07

Cette diminution représente le montant des intérêts à 3 % de la somme

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de 990,569 francs, mentionnée à l'article VII, A, 3°, de la convention du 5 mai 1906 relative à la reprise par l'État belge des concessions octroyées à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale; cette somme a été payée à la Société.

ART. 14. — *Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	858,287 69
— alloué pour 1907.		859,000 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	712 31

L'annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Ciney a été portée aux Budgets antérieurs pour une somme de 859,000 francs, sur laquelle il n'a été dépensé, chaque année, que fr. 858,287 69. L'annuité étant maintenant définitivement fixée à cette dernière somme, le crédit doit être réduit ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

ART. 16 à 27 (16 à 25^{ter} anciens). — *Annuités à payer pour le service d'actions et d'obligations émises par diverses Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Les annuités portées aux articles 16 à 27 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1907, des augmentations et des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une augmentation de fr. 220 50.

Les tableaux d'amortissement afférents aux actions et aux obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale font l'objet des annexes nos 5 et 6 du présent projet de Budget.

ART. 28 (26 ancien). — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	2,950,000 »
« — alloué pour 1907.		2.700,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	250,000 »

Cette somme représente les premières annuités à payer par l'État pour l'établissement ou l'extension de diverses lignes vicinales.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30 (28 ancien). — *Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines.*

Crédit demandé pour 1908. fr.	87,944 95
— alloué pour 1907.	62,514 79
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	4,569 84

Le terme de la concession du réseau téléphonique de Louvain était fixé au 28 octobre 1908, et celui de la concession du réseau de Mons au 3 décembre suivant. Il s'ensuit que le montant des annuités à payer en 1908 aux ex-concessionnaires doit être réduit de la manière suivante :

Pour le premier réseau, de fr. 6,520 90 à fr. 5,380 63 ; en moins. fr.	1,140 27
Pour le second réseau, de fr. 44,829 31 à fr. 41,399 74 ; en moins.	3,429 57
	<hr/>
DIMINUTION TOTALE. fr.	4,569 84

ART. 32 (30 ancien). — *Rente annuelle à 3 %₀, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)*

Crédit demandé pour 1908. fr.	39,142 29
— alloué pour 1907.	39,788 85
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	646 56

Par suite du déclassement de l'enceinte fortifiée de Termonde ainsi que du fort (ancienne citadelle) de Diest, vingt-huit rentes, ensemble de fr. 646 56, ont été annulées à compter du 13 juillet 1906. (Arrêtés royaux du 20 avril et du 13 juillet 1906.)

ART. 33 (31 ancien). — *Rente annuelle à 3 %₀, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)*

Crédit demandé pour 1908. fr.	44,135 40
— alloué pour 1907	45,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	864 60

Par suite du déclassement de la digue défensive de Grembergen, dépendant de la place de Termonde, nonante-trois rentes, ensemble de fr. 864 60, ont été annulées à compter du 1^{er} septembre 1906. (Arrêtés royaux du 11 juin et du 13 juillet 1906.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 37 (38 ancien). — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	15,389,474 »
— alloué pour 1907		15,000,474 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	389,000 »

Le tableau qui fait l'objet de l'annexe n° 2 indique les sommes nécessaires en 1908 pour le service des diverses catégories de pensions à charge de l'État. Il fait en outre ressortir la décomposition, par nature de pensions, de l'augmentation proposée.

ART. 38 (36 ancien). — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	13,879 38
— alloué pour 1907		14,698 10
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	818 75

résultant de l'extinction de deux pensions.

ART. 39 (37 ancien). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.*

Crédit demandé pour 1908	fr.	4,701,000 »
— alloué pour 1907		4,389,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	312,000 »

L'extension du corps enseignant des établissements communaux amène l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs admis annuellement à la retraite.

On sait que l'État assume le service des pensions de ces fonctionnaires et en supporte les deux cinquièmes; le surplus est recouvrable au profit du Trésor à charge des provinces pour un cinquième et à charge des communes pour les deux cinquièmes : ce recouvrement figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.

ART. 41 (39 ancien). — a) *Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor; b) Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos.*

Crédit demandé pour 1908	fr.	1,540,000	»
— alloué pour 1907		1,453,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	87,000	»

Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre et de l'importance des cautionnements fournis par les contribuables.

(8)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1908 est fixé à la somme de cent soixante-quatorze millions deux cent soixante et un mille cent soixante-dix-neuf francs vingt-deux centimes (fr. 174,261,179 22), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Royat, le 26 septembre 1907.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1908 is vastgesteld op de som van honderd vier en zeventig miljoen twee honderd een en zestig duizend honderd negen en zeventig frank twee en twintig centiemen (fr. 174,261,179 22).

Gegeven te Royat, den 26^e September 1907.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1908.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS			TOTAL par chapitre
		par article.			
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1906.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
			Intérêts du capital amorti.	Dotation de l'amortissement.	
	CHAPITRE I^{er}.				
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,637 50
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	•	•	123,386 24
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Dettes à 5 % (1 ^{re} série)	14,281,424 24	373,501 •	1,405,692 52	16,122,617 76
6	— (2 ^e série)	70,491,842 46	1,009,047 •	7,210,088 94	79,510,978 40
7	— (3 ^e série)	7,108,077 •	212,919 •	732,159 60	8,053,755 60
	TOTAUXfr.	97,380,934 48	2,197,467 •	9,407,941 06	108,986,342 54
			11,005,408 06		

**BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET
DIENSTJAAR 1908.**

Arti- kelen.	AANWIJZING			BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.				
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	KROOZEN van het op 31 Dec. 1906 in omloop zijnde kapitaal.	GELDEN VOOR AFLOSSING.		Totaal per schuld.
		Kroozen van het afgeleest kapitaal.	Dotatie der aflossing.		
	EERSTE HOOFDSTUK.				
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.				
	1^o SECTIE.				
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>				
1	Schuld aan 2 1/2 t h.	5,408,990 78	•	•	5,408,990 78
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	•	•	•	80,637 50
	2^o SECTIE.				
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Re- geering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879 goedgekeurd door de wet van 29 April daarop- volgende.</i>				
5	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	•	•	•	125,386 24
4	Afkoop der vuurbaakgelden	•	•	•	21,164 02
	3^o SECTIE.				
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>				
	§ 1. Kroozen en aflossing.				
5	Schuld aan 3 t. h. (1 ^o reeks)	14,281,424 24	375,501	1,405,092 52	16,122,617 76
6	— (2 ^o reeks)	70,401,842 46	1,000,047	7,210,088 94	79,510,978 40
7	— (3 ^o reeks)	7,108,677	212,919	732,159 60	8,053,755 60
	TOTALEN . . fr.	97,580,954 48	2,197,467	9,407,941 06	108,986,342 54
			11,005,408 06		

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
8	Intérêts à 5 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale . . .	7,500	•	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1907 et 1908 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif)	7,000,000	•	
§ 2. Annuités diverses.				
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000	•	
11	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000	•	
12	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837	•	
13	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,330	•	
14	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	858,287	60	
137,168,775 87	15	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	190,900	•
	16	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,850	•
17	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gaud par Saint-Nicolas et Lokereu.	160,965	•	
18	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	65,080	•	
19	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	34,195	•	
20	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	761,785	•	
21	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	950,040	•	
22	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	16,175	•	

BEGROTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 3 t h. op de sommen voorloopig ingehouden op den inkooprij der lijnen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen . . .	7,500 »	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend en te ontleenen gedurende de jaren 1907 en 1908 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbons. (Onbepaald krediet)	7,000,000 »	
§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.			
10	Rente op naam der stad Brussel	800,000 »	
11	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende	612,000 »	
12	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877 (Art. 33 en 37 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837 »	
15	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	672,330 »	
14	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condrez » (lijn van Landen tot Ciney)	858,287 60	137,168,775 87
15	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt	190,000 »	
16	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,850 »	
17	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	160,965 »	
18	Jaarsommen tot en met 1940 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	65,080 »	
19	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	34,105 »	
20	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	761,785 »	
21	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge »	959,040 »	
22	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	16,175 »	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,510 »	
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	157,050 »	
25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	132,922 50	
26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	797,060 »	
27	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	1,328,691 »	
28	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	2,950,000 »	
29	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	550,000 »	
30	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	57,944 95	
31	Dernier douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	688,344 74	
	§ 3. Autres charges.		
32	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	59,142 29	
33	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	44,135 40	
34	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif.)	150,000 »	
35	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) fr. 177,000 »	184,500 »	
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	7,500 »	
	CHAPITRE II.		
	RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
36	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1908 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)	14,031,000 »	
37	Pensions diverses.	15,389,474 »	
38	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	13,879 55	34,699,553 55
39	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	4,701,000 »	
40	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 »	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
23	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,510 °	
24	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	157,050 °	
25	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Entre-Sambre-et-Meuse »	152,922 50	
26	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	797,060 °	
27	Jaarsom tot en met 1948 te betalen voor den dienst der aandeelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	1,328,601 °	
28	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen	2,050,000 °	
29	Jaarsom door den Staat tot en met 1986 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinstellingen van Brussel	350,000 °	
30	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Leuven, Bergen, Namen en Mechelen	57,944 05	
31	Laatste twaalfde deel bestemd tot de aflossing van het kapitaal gestort in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuïteiten nog door den Staat verschuldigd wegens inkoop der telefoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Verviers, Luik en La Louvière	688,544 74	
	§ 3. Andere lasten.		
32	Jaarrente aan § 1. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1873)	39,142 29	
33	Jaarrente aan § 1. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1895)	44,135 40	
34	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuport-Veurne (Onbepaald krediet.)	150,000 °	
35	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) fr. 177,000 °	184,500 °	
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500 °		
	HOOFDSTUK II.		
	VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.		
36	Vergelding in zake van militie (wet van 21 Maart 1902), er bijgevoegd de vooraflichtingen loegelaten bij artikel 2 der wet van 26 Augustus 1903 (bijzonder fonds van de reserve-vrijwilligers). Dienstjaar 1908 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren. (Onbepaald krediet.)	14,031,000 °	
37	Verschillende pensioenen	15,389,474 °	
38	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	13,879 35	34,099,353 35
39	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der aangenomen lagere scholen	4,701,000 °	
40	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en weezen van het Departement van Financiën	564,000 °	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
41	a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. fr. 1,557,000 »	1,540,000 »	2,393,050 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 3,000 »		
42	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 »	
43	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	350,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.			174,261,179 92

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 septembre 1907.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL. per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
41	a. Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,557,000 .	1,540,000 .	2,503,050 .
	b. Verachteerde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 3,000 .		
42	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	5,050 .	
43	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld met de consignatiën; kroozen aan 5 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	850,000 .	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . fr.			174,261,170 22

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 26ⁿ September 1907.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,
JUL. LIEBAERT.

(18)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1908

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1906.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
				Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1906.	Dotation de l'amortissement	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{3}{4}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1908 et au 1 ^{er} janvier 1909)	5,408,900 78	•	•	5,408,900 78
2	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1908)	•	•	•	•
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 23 dudit traité et article 10 de ladite convention.)	•	•	•	•
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	•	•	•	•
3 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
<i>Dette à 5 %, 1^{re} série :</i>						
5	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 476,047,475 francs en circulation au 31 décembre 1906 (semestres au 1 ^{er} juillet 1908 et au 1 ^{er} janvier 1909)	14,281,424 24	•	•	16,122,017 70
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 50 c ^t % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 488,564,175	•	•	1,465,002 52	
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 12,516,700 (mêmes semestres).	•	375,501	•	
<i>Dette à 5 %, 2^e série :</i>						
6	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de fr. 2,349,728,082 22 en circulation au 31 décembre 1906 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1908).	70,491,842 46	•	•	70,310,978 40
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 50 c ^t % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 2,405,562,082 22	•	•	7,210,088 94	
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 53,634,900 (mêmes semestres).	•	1,009,047	•	
<i>Dette à 3 %, 5^e série :</i>						
7	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 236,955,000 francs en circulation au 31 décembre 1906 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1908).	7,108,677	•	•	8,063,755 60
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 50 c ^t % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 244,055,200	•	•	752,159 60	
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de. 7,007,500 (mêmes semestres).	•	212,910	•	
TOTALS.			07,580,954 48	2,107,467	9,407,041 06	108,088,542 54
				11,605,408 00		

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	°	°	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,637 50	80,637 50	»	°	80,637 50	80,637 50	
123,586 24	123,386 24	»	°	123,586 24	121,524 63	
21,164 02	21,164 02	°	°	21,164 02	20,810 40	
16,122,617 76	15,608,646 06	513,971 70	°	14,924,847 30	13,752,627 52	
79,310,978 40	77,431,727 40	1,879,251 °	»	74,419,523 70	71,400,459 30	
8,053,735 60	7,957,111 80	96,645 80	°	7,807,542 60	7,465,741 80	
100,211,530 30	100,721,065 80	2,469,866 50	°	102,876,092 14	98,540,591 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
»	»	Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand. (<i>Pour mémoire</i>)
8	»	Intérêts à 3 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.
9	»	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1907 et 1908 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (<i>Crédit non limitatif</i>).
		§ 2. Annuités diverses.
10	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1908 et au 1 ^{er} janvier 1909.)
»	»	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale) (<i>pour mémoire</i>)
11	»	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,000,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1900 :
12	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,501,160
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,668
13	»	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
14	»	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)
15	»	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt
16	»	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
17	»	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
18	»	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand
19	»	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.
20	»	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
21	»	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
22	»	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
23	»	Annuités à payer jusqu'en 1968 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
24	»	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht
25	»	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse.
26	»	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
27	»	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.
28	»	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
29	»	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1900 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles
30	»	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
31	»	Dernier douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière
		A REPORTER. . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
109,211,550 50	106,721,665 80	2,489,866 50	•	102,870,092 14	98,540,591 93	
»	1,500 »	»	1,500 »	1,500 »	1,500 »	
7,500 »	(¹) 37,217 07	»	29,717 07	(¹) 37,217 07	•	(¹) Crédits supplémentaires alloués par la loi du 18 août 1907.
7,000,000 »	7,000,000 »	»	»	7,800,000 »	7,627,516 80	
300,000 »	300,000 »	•	•	300,000 »	300,000 »	
»	»	»	»	219,600 »	219,600 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
8,471,837 »	8,471,837 »	•	•	8,471,837 »	8,471,837 »	
672,350 »	672,350 »	»	»	672,350 »	672,350 »	
858,287 69	859,000 »	»	712 31	859,000 »	858,287 69	
190,900 »	190,900 »	»	»	190,900 »	190,900 »	
8,850 »	8,300 »	550 »	»	8,975 »	8,425 »	
160,965 »	160,505 »	460 »	»	160,485 »	161,435 »	
65,080 »	64,620 »	460 »	»	65,160 »	64,155 »	
54,195 »	54,565 »	»	370 »	53,890 »	53,795 »	
761,785 »	762,040 »	»	255 »	761,645 »	760,395 »	
959,040 »	958,952 50	87 50	»	959,602 50	958,467 50	
16,175 »	15,647 50	527 50	»	16,097 50	16,547 50	
978,510 »	978,255 »	255 »	»	978,805 »	978,645 »	
137,050 »	137,645 »	»	595 »	137,710 »	137,745 »	
132,922 50	132,950 »	»	27 50	132,917 50	134,310 »	
797,060 »	(²) 797,820 »	»	760 »	(²) 797,325 »	»	(²) Crédits supplémentaires alloués par la loi du 18 août 1907.
1,328,091 »	(²) 1,328,803 »	»	712 »	(²) 1,327,090 »	»	
2,950,000 »	2,700,000 »	250,000	»	(³) 2,444,901 50	2,007,548 »	(³) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 74,001 50 alloué par la loi du 18 août 1907, M ^r n ^o 256.
550,000 »	550,000 »	•	»	550,000 »	•	
57,944 95	62,514 70	»	4,569 84	62,514 79	62,514 79	
688,544 74	688,544 74	»	»	688,544 74	688,544 74	
136,750,998 18	154,047,410 40	2,742,206 50	38,618 72	130,900,749 74	123,506,660 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . fr.
§ 3. Autres charges.			
32	°	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,504,781 60 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1907 au 12 avril 1908.) . . .	
33	°	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,471,180 francs à répartir en vertu de l'art 3 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1907 au 31 août 1908.) . . .	
34	°	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895 . .	
35	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	177,000 »
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,600 »
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			fr.
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
36	°	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1905 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1908 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
<i>Pensions diverses :</i>			
	a.	Ordre de Léopold	9,000 »
	b.	Marine (Militaires de la)	474 »
Pensions ecclésiastiques :			
	c.	Département de la Justice	550,000 »
	d.	— de la Guerre	10,000 »
	e.	Pensions militaires.	5,460,000 »
Pensions civiles :			
	f.	Département des Finances.	2,560,000 »
	g.	— de la Justice.	1,120,000 »
37	h.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	5,267,000 »
	i.	— de l'Intérieur.	253,000 »
	j.	— de l'Agriculture.	140,000 »
	k.	— des Affaires Étrangères.	100,000 »
	l.	— de la Guerre	110,000 »
	m.	— de l'Industrie et du Travail	100,000 »
	n.	— des Sciences et des Arts	1,550,000 »
	o.	— des Travaux publics	240,000 »
	p.	Cour des Comptes	20,000 »
	q.	Arriérés de pensions de toute nature	100,000 »
38	°	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par S ^t -Nicolas et Lokeren.	
39	°	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées; arriérés de ces pensions (1)	
40	°	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.	
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
156,750,998 18	154,047,410 40	2,742,200 50	38,618 72	150,966,740 74	123,506,690 95	
59,142 29	59,788 85	•	646 56	59,788 85	59,788 85	
44,135 40	45,000 •	•	864 60	45,000 •	45,000 •	
150,000 •	150,000 •	•	•	150,000 •	140,769 26	
184,500 •	184,500 •	•	•	184,500 •	118,415 01	
157,168,775 87	154,466,899 25	2,742,206 50	40,129 88	151,386,038 59	123,850,662 07	
AUGMENTATION . . fr.		2,702,076 62				
14,031,000 •	14,031,000 •	•	•	14,031,000 •	12,120,487 96	
15,589,474 •	15,000,474 •	589,000 •	•	14,524,474 •	15,668,491 82	
15,879 55	14,098 10	•	818 75	15,066 50	15,093 87	
4,701,000 •	4,389,000 •	312,000 •	•	4,168,000 •	3,850,557 04	
564,000 •	564,000 •	•	•	564,000 •	564,000 •	
34,000,355 35	33,999,172 10	701,000 •	818 75	33,302,540 50	30,227,411 29	
AUGMENTATION . . fr.		700,181 25				

¹⁾ Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{8}$ et de $\frac{7}{8}$.

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
41	a.	Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,537,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
42	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
43	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,540,000 »	1,453,000 »	87,000 »	»	1,453,000 »	1,509,374 50	
3,050 »	3,050 »	»	»	3,050 »	2,963 13	
850,000 »	850,000 »	»	»	850,000 »	861,659 52	
2,393,050 »	2,306,050 »	87,000 »	»	2,306,050 »	2,463,977 15	
AUGMENTATION. . fr.		87,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> <hr/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations.
	TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
157,168,775 87	134,466,099 25	2,702,076 62	»	151,386,038 59	123,650,662 07	
34,899,355 55	33,990,172 10	700,181 25	»	33,302,540 50	30,227,411 29	
2,593,050 »	2,506,050 »	87,000 »	»	2,506,050 »	2,463,977 15	
174,261,179 22	170,771,921 55	3,489,257 87	»	166,904,029 09	156,342,050 51	
AUGMENTATION. . . fr		3,489,257 87				

30

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1908.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1900 à 1905.

L'annexe n° 2 fait ressortir, pour chaque catégorie de pensions figurant au Budget sous la rubrique : « Pensions diverses », la différence en plus ou en moins entre le crédit alloué pour l'année 1907 et celui qui est demandé pour l'exercice 1908.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1906 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1 janvier 1907.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1906.

L'annexe n° 5 donne le tableau d'amortissement des obligations 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e émissions, de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.

L'annexe n° 6 donne le tableau d'amortissement des actions de la même société.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1^{er} décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1900 à 1905.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1900.	1901.	1902.	1903.	1904.	1905.
CHEMIN DE FER DE						
{ la Flandre occidentale.	(¹)					
{ Maeseyck	148,427 66	142,100 23	143,118 49	145,617 15	149,508 65	140,769 26
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke	15,140 80	7,705 75	7,709 65	8,963 75	8,809 67	»
TOTAUX fr.	161,577 46	149,805 96	150,828 12	154,580 90	158,118 32	140,769 26

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

PENSIONS DIVERSES (Art. 37 du Budget).

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1907.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1908.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Ordre de Léopold	9,000	"	9,000	"	"	"
Marine (militaires de la).	"	474	"	474	"	"
Ecclesiastiques {	Département de la Justice	500,000	"	550,000	"	50,000
	— de la Guerre	10,000	"	10,000	"	"
Militaires.	5,375,000	"	5,460,000	"	85,000	"
Civiles {	Département des Finances	2,600,000	"	2,560,000	"	240,000
	— de la Justice	1,120,000	"	1,120,000	"	"
	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	3,165,000	"	3,267,000	"	102,000
	— de l'Intérieur.	1,626,000	"	255,000	"	1,375,000
	— de l'Agriculture	190,000	"	140,000	"	50,000
	— des Affaires Étrangères	85,000	"	100,000	"	15,000
	— de la Guerre	100,000	"	110,000	"	10,000
	— de l'Industrie et du Travail	100,000	"	100,000	"	"
	— des Sciences et des Arts	"	"	1,550,000	"	1,550,000
	— des Travaux publics	"	"	240,000	"	240,000
Cour des Comptes	20,000	"	20,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	100,000	"	100,000	"	"	"
TOTAUX. . . . fr.	15,000,000	474	15,389,000	474	2,052,000	1,663,000
	fr. 15,000,474		fr. 15,389,474		EN PLUS : fr. 589,000	

6

(55)

(Dette publique.)

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN				
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1906.	MOUVEMENT pendant l'année 1906.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1906.	MOUVEMENT pendant l'année 1906.			
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.		
Ordre de Léopold	74	4	4	74	7,400	400	400	»	
Marine (militaires de la)	2	»	»	2	474	»	»	»	
<i>Ecclesiastiques :</i>									
Département de la Justice.	424	85	50	459	464,077	117,054	64,677	»	
— de la Guerre.	2	2	»	4	4,520	4,950	»	»	
Militaires	5,154	217	149	5,222	5,532,150	441,582	205,656	»	
<i>Civiles :</i>									
Département des Finances et des Travaux publics	1,579	209	114	1,674	2,418,225	322,967	208,181	»	
— de la Justice.	351	46	30	347	977,958	181,112	83,791	»	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,012	216	145	2,085	2,702,537	381,044	237,161	»	
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	783	69	51	801	1,455,685	119,505	107,047	»	
— de l'Agriculture	168	23	15	176	161,684	20,788	11,813	»	
— des Affaires Étrangères	17	1	1	17	80,103	2,692	2,160	»	
— de la Guerre	30	9	4	41	74,096	22,932	5,417	»	
— de l'Industrie et du Travail.	16	5	5	18	62,495	14,758	11,612	»	
Cour des Comptes	5	»	»	5	13,179	»	»	»	
Pensions civiles reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	32	»	3	29	15,066	50	1,187	15	
Professeurs et instituteurs communaux (1)	3,805	405	182	4,028	3,883,629	454,067	209,413	»	
TOTAUX.	12,440	1,201	751	12,980	17,713,067	2,083,921	1,258,495	15	
				AUGMENTATION :					
				540 pensions.				fr. 845,425 85	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1907.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
7,400	»	4	»	»	4	»	»	
474	»	»	»	»	»	»	»	
516,454	»	85	»	»	50	»	»	
9,270	»	2	»	;	»	»	»	
5,478,096	»	215	2	»	145	2	2	
2,553,011	»	208	1	»	113	1	»	
1,075,259	»	46	»	»	30	»	»	
2,906,420	»	214	2	»	145	2	»	
1,468,233	»	67	2	»	49	2	»	
170,659	»	23	»	»	15	»	»	
80,635	»	1	»	»	1	»	»	
91,811	»	7	2	»	2	2	»	
65,641	»	5	»	»	3	»	»	
13,179	»	»	»	»	»	»	»	
13,879	55	»	»	»	3	»	»	
4,128,283	»	595	12	»	170	12	»	
18,558,495	55	1,270	21	»	728	21	2	
		1,291			751			

(¹) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 10 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{3}$ par les communes, $\frac{1}{3}$ par les provinces, $\frac{1}{3}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(36)

ANNEXE N° 4
~ ~ ~

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1906. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
Ministère de la Guerre.									
<i>Ordre de Léopold.</i>									
1	Adriaenssens, E.-E., commis aux écritures de 1 ^{re} classe.	55	100	•	11	De Boeck, J.-F., desservant à Hamme (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	55	1,170	112
2	Kayser, C.-A.-L., adjudant de compagnie.	53	100	•	12	Geuckens, B., curé de 2 ^{me} classe à Herck-la-Ville (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	82	1,800	Id.
3	Coutelier, T.-J., trompette major.	55	100	•	13	Rancelot, F.-L., desservant à Biercée (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	63	1,400	Id.
4	Delcourt, E.-A., trompette.	55	100	•	14	Stractmans, G., desservant à Neerlanden (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	51	1,125	159
TOTAL . . .			400		15	Beuloye, T.-J., desservant à Hingeon (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	59	1,020	151
Ministère de la Justice.									
<i>Pensions ecclésiastiques.</i>									
1	Stroom, A.-A., curé de 1 ^{re} classe à Thourout (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	70	2,100	76	16	Gouffaux, E.-L.-J., desservant à Woluwe-Saint-Etienne (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	65	1,400	28
2	Caijphas, C.-J., desservant à Lombrise (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	78	1,400	59	17	Dutrieux, J.-B.-J., desservant à Fontenoy (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	56	1,200	151
3	Georges, J.-H., chanoine d'évêché à Namur (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	67	2,400	Id.	18	Verberckmoes, P.-A., desservant à Verrebroeck (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	69	1,400	Id.
4	Henderix, P., curé de 2 ^{me} classe à Brée, (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	78	1,800	Id.	19	Claessen, A.-J.-J., desservant à Lille-Saint-Hubert (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	65	1,400	124
5	Morelle, J.-B., desservant à Boussoit (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	53	1,160	Id.	20	Conrotte, A., chanoine de l'évêché de Namur (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	66	2,020	Id.
6	Renardij, J.-A., desservant à Membach (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	65	1,400	Id.	21	Gilleaux, G.-P., desservant à Pommerœul (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	61	1,400	Id.
7	Van der Plaetsen, E., vicaire à Gand (Saint-Joseph) (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	70	1,000	Id.	22	Lejeune, H.-A., desservant à Saint-Vincent (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	70	1,400	159
8	Blomme S.-A.-F.-M., desservant à Gand (Sainte-Anne) (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	68	1,400	97	23	Duray, G.-V., vicaire à Quaregnon (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	49	562	Id.
9	Coppée, F.-J.-G., desservant à Les Tombes (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849, et du 24 avril 1900).	62	1,285	Id.	24	Desterbecq, F., desservant à Herquegies (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	66	1,400	179
10	Lacompte L., chanoine d'évêché à Gand (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	65	2,240	Id.	25	Carmon, A.-M.-H., desservant à Strée (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	55	1,200	153
					26	Geudens, D., desservant à Visseacken (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	70	1,400	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
27	Petry, G.-G., desservant à Berneau (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	68	1,400	155	44	Rosel, F., desservant à Anvers (Saint-Augustin) (lois du 21 juillet 1844, du 17 juillet 1849 et du 24 avril 1900).	54	1,147	291
28	Vermeulen, J.-J., desservant à Tombeek (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	65	1,400	Id.	45	Willot, A.-J., desservant à Houmart (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	66	1,400	Id.
29	Henrard, G.-A., desservant à Assenois (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	56	497	179	46	Maes, J., desservant à Releghem (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	60	1,400	207
30	Hofman, G.-A.-J., desservant à Gaurain (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	62	1,400	195	47	Reynen, H.-F., desservant à Opbeers (lois du 21 juillet 1844, du 17 juillet 1849 et du 24 avril 1900).	61	1,220	Id.
31	Karsseleers, J.-B., curé de 1 ^{re} classe à Hal (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	67	2,085	Id.	48	Van Beveren, J.-L., curé de 1 ^{re} classe à Vilvorde (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	75	2,100	Id.
32	Moens, F., vicaire à Welteren (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	71	1,000	Id.	49	Vandevyver, C.-L., desservant à Berlaere (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	67	1,400	Id.
33	Leenders, J.-B.-G., desservant à Pael (lois du 21 juillet 1844, du 17 juillet 1849 et du 24 avril 1900).	60	1,205	224	50	Van Lancker, H.-A., desservant à Velsique (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	75	1,400	Id.
34	Remy, E.-L.-J., curé de 1 ^{re} classe à Thuin (Ville-Haute) (lois du 21 juillet 1844, du 17 juillet 1849 et du 24 avril 1900).	62	2,075	Id.	51	Dermine, J.-M., desservant à Sorée (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	80	1,400	323
35	Flamen, G.-H., desservant à Meetkerke (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	69	1,500	195	52	Affenaer, L.-C., desservant à Poelcapelle (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 45 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,400	316
36	Provis, J.-A.-J., desservant à Rosée (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	67	1,400	215	53	Goderis, H.-L., desservant à Maerkeghem (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 45 de de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,400	Id.
37	Harrewyn, J.-M.-L., desservant à Brasschaet-ter-Heide (lois du 21 juillet 1844, du 17 juillet 1849 et du 24 avril 1900).	65	1,400	220	54	Vallez, P.-J., desservant à Poesele (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 45 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	77	1,400	Id.
38	Knopes, J., desservant à Udange (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	67	1,400	Id.	55	Laporte, J.-H., desservant à Niel (Saint-Trond) (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 45 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	77	1,400	Id.
39	Deryk, A., desservant à Souvret (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	65	1,400	259	56	Peeters, P.-J., curé de 1 ^{re} classe à Tongres-Notre-Dame (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 45 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	79	2,100	Id.
40	Wijnant, A.-J., desservant à Marcinelle (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	66	1,185	Id.	57	Weyen J., desservant à Kinroy (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 45 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	81	1,400	Id.
41	Dengis, F.-A., desservant à Tihange (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	73	1,400	Id.					
42	Mohimont, I.-J.-A., desservant à Porcheresse (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	72	1,400	Id.					
43	Spéler, J.-J., curé de 2 ^e classe à Hozémont (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	65	1,785	279					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
58	Doneux, G.-C.-E., desservant à Gendron (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 45 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	67	1,400	309	70	Teurrekens, J., desservant à Grimmingen (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,400	348
59	Frogneux, E., desservant à Chéoux (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,400	324	71	Michel, V.-J., desservant à Neufvilles (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	64	1,400	Id.
60	Leclercq, N.-C.-J., desservant à Mons (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,400	Id.	72	Delannoy, C.-L., curé de 1 ^{re} classe à Lessines (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	42	955	356
61	Nimal, A.-J., desservant à Fourbechies (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	58	1,505	321	73	Carrette, S.-R., desservant à Ooteghem (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	50	905	365
62	Claessen, J., desservant à Gelinden (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,400	324	74	Laforêt, J.-J., desservant à Waha (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	77	1,400	Id.
63	François, E., desservant à Cugnon (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,300	Id.	75	De Keuster, J.-F., desservant à Hemixem (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	67	1,400	5
64	Guillaume, A., desservant à Bonsecours (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,400	Id.	76	Verbeeck, G.-A., desservant à Vlimmeren (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	81	1,400	Id.
65	Huysman, C.-F., desservant à Coe (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	72	1,400	Id.	77	Wafflard, V., desservant à Bierwart (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	64	1,395	Id.
66	Capouillez, L., desservant à Thieusies (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	1,400	341	78	Godts, E.-L.-J., desservant à Stockroy (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	60	595	28
67	Dassy, G.-G.-G., desservant à Dausoulx (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	43	680	Id.	79	Pick, B.-J., desservant à La Xhavée (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	64	1,400	Id.
68	Mineur, F., desservant à Wierde (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	61	1,595	Id.	80	Voet, J., chapelain à Everghem (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	45	498	Id.
69	Allard, J.-B.-J., desservant à Grosage (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,400	348					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
81	Ghys, P.-A., desservant à Vleekhem (lois du 21 juillet 1844 et du du 24 avril 1900).	65	1,400	o	13	Lex, J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	51	918	39
82	Henseval, M.-F., desservant à Chas- tres (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900)	85	1,400	o	14	Berte, H.-J.-A., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	43	828	Id.
83	Roussenfeld, L.-M., desservant à Fays-les-Veneurs (lois du 21 juil- let 1844 et du 24 avril 1900)	66	1,400	o	15	Revelard, J.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	53 ½	897	Id.
84	Stevenart, F.-J., desservant à Cor- til-Wodon (lois du 21 juillet 1844 et du 24 avril 1900).	74	1,400	o	16	Vangheluwe, A.-E., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	49 ½	868	Id.
85	Regibo, O.-P.-M., vicaire à Ter- mondo (lois des 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 24 avril 1900).	44	607	o	17	Duquesne, I.-J.-B., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	43 ½	823	Id.
86	Daminet, J.-H.-J.-G., chanoine- aumônier de la garnison de Mons (loi du 24 avril 1900).	67	1,800	o	18	Demarlier, A., gendarme (art. 21).	45 ½	560	Id.
87	De Schutter, P.-J.-J., abbé-aumô- nier de la garnison d'Anvers (loi du 24 avril 1900).	76	3,150	o	19	Lamotte, N.-J., gendarme (art. 21).	60	630	Id.
	TOTAL. . . fr.		121,084		20	Saint-Hubert, A.-N., gendarme (art. 21).	49	616	Id.
					21	Haesendacle, F., gendarme (arti- cle 21).	50	612	Id.
					22	Cosme, J.-J., gendarme (art. 21).	51	605	Id.
					23	Van Vooren, H., gendarme (art. 21).	48 ½	602	Id.
					24	Englebert, G.-I., gendarme (arti- cle 21).	44 ½	584	Id.
					25	Dondez, E.-L., gendarme (art. 21).	45 ½	567	Id.
					26	Dethy, A.-H.-J., gendarme (art. 21).	35 ½	560	Id.
					27	Gevaert, J.-H., sergent (loi du 27 mai 1840).	40 ½	459	Id.
					28	Groenen, T.-N., soldat (loi du 27 mai 1840).	39 ½	274	Id.
					29	Wouters, J.-B., soldat (loi du 27 mai 1840).	39 ½	274	Id.
					30	Docteur, G.-C.-F., lieutenant- général (art. 1 ^{er}).	65	8,100	Id.
					31	Bruylant, H.-F., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.
					32	Van Malcote de Kessel, G.-A.-L., général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,696	Id.
					33	Fivé, D.-G.-E., colonel (art. 1 ^{er}).	58 ½	5,400	Id.
					34	Carion, E.-A.-J., major (art. 2, § 3).	55 ½	3,252	Id.
					35	Mohimont, E., capitaine comman- dant (art. 2, § 3).	65	2,997	Id.
					36	Rogissart, N.-E.-E., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,916	Id.
					37	Cambrelin, A.-F.-O., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,997	Id.
					38	Daufresne de la Chevalerie, P.-M.- H., lieutenant-colonel (art. 2, § 1 ^{er}).	51	3,052	Id.

Ministère de la Guerre.*Pensions militaires.*

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
39	Thomas, J.-E.-M.-V., major (art 2, § 1 ^{er})	49	2,788	30	63	Devos, F.-E., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	58	3,240	145-146
40	Bassompierre, H.-F., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 2, § 1 ^{er}).	54	2,533	Id.	64	Rucquoy, C.-F.-J., intendant de 2 ^e classe (art. 2, § 3).	56 ½	4,268	Id.
41	Tamboise, J.-N., capitaine en second (art. 2, § 1 ^{er}).	48	2,287	Id.	65	Guillaume, L.-C., major (article 2, § 3).	55	3,732	Id.
42	Hovine, H.-F., médecin de régiment de 1 ^{re} classe (art. 19).	50 ½	4,125	Id.	66	Gœury, V.-E., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	55	3,100	Id.
43	Detière, L.-S.-V., major (art 20).	55	4,060	Id.	67	Maerten, C., capitaine en second de gendarmerie (art. 2, § 1 ^{er}).	50 ½	2,247	Id.
44	Cravatte, F.-G., major (art 21).	51	2,017	Id.	68	Moucheront, O.-J., major (art. 19).	51 ½	4,455	Id.
45	Beaujean, C.-H.-E.-E., capitaine commandant (art. 21).	40 ½	1,879	Id.	69	André, E.-N., major (art. 21)	51	2,722	Id.
46	Vervins, L.-A.-H., capitaine en second (article 21).	50	2,362	Id.	70	Diegerick, E.-C.-L., capitaine commandant (art. 21).	50 ½	2,632	Id.
47	Noël, E.-E.-L., capitaine en second (art. 21).	49 ½	2,525	Id.	71	Lecat, G.-H.-L., capitaine commandant (art. 21).	48	2,450	Id.
48	de Beaufort, J.-F.-A.-G.-M. (comte), lieutenant (art. 21).	58	1,049	Id.	72	Dhanis, F.-E.-J.-M. (baron), capitaine commandant (art. 21).	44	2,153	Id.
49	Renson, M.-J.-L.-J. (veuve du premier maréchal des logis de gendarmerie De Mil, F.-S., titre III.	.	350	65	73	Braine, E.-J.-J.-H., pharmacien de 2 ^e classe (art. 21).	42	1,597	Id.
50	Plamont, A.-E., major (art. 2, § 3).	58	3,604	145-146	74	Dryepont, G.-A.-M., médecin de bataillon de 2 ^e classe (art. 21).	40	999	Id.
51	Lorain, C.-M.-L.-E., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.	75	de Heusch, L.-N.-A.-S., capitaine commandant (art. 21).	50 ½	2,916	Id.
52	Lambeau, C.-J., général-major (art. 1 ^{er}).	61 ½	6,696	Id.	76	Leclercq, L., capitaine commandant (art. 21).	50 ½	2,511	Id.
53	Belinne, P.-G.-I.-L., général-major (art. 1 ^{er}).	59 ½	6,696	Id.	77	Isbecque, B.-J.-B.-G.-J., capitaine commandant (art. 21)	47	2,250	Id.
54	Logie, V.-P.-A.-A., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	63	5,200	Id.	78	de Gérardon, E.-M.-J.-M.-G., sous-lieutenant (art. 21).	54 ½	862	Id.
55	Dethy, A.-M.-M., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	63	5,200	Id.	79	Cousyn, A.-E., maréchal des logis (art. 20).	27 ½	700	Id.
56	Depiere, A.-E., intendant de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	59 ½	5,400	Id.	80	Hullebroeck, F., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 20).	44 ½	986	Id.
57	Van Wetter, E.-L.-F.-V.-E., colonel (art. 1 ^{er}).	58	5,400	Id.	81	Janssen, L.-A., cuisinier de première classe (art. 21).	53 ½	785	Id.
58	Vanwetter, P.-G.-S.-H., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,200	Id.	82	Arnoldy, J.-B., sergent armurier (art. 21).	61	836	Id.
59	d'Oldenneel, W.-J.-P., (baron), colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,200	Id.	83	Serville, O.-D.-F., sergent (art. 21).	40 ½	680	Id.
60	Duvivier, E.-P.-E., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,000	Id.	84	Horwart, J.-L.-J.-A., maréchal des logis (art. 21).	44 ½	743	Id.
61	Bertrand, F.-J.-J.-A., major (article 1 ^{er}).	58	3,060	Id.	85	Vanden Abeele, L., trompette (article 21)	51	418	Id.
62	Taisse, E.-L.-E., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.	86	Lenacerts, H.-M.-J.-R., trompette (art. 21).	46 ½	300	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
87	De Cubber, C., maréchal des logis facteur (art. 21).	45	722	145- 146	115	Goffinet, T.-C.-L., colonel (art. 1 ^{er}).	55	5,400	237
88	Geldemester, J.-L., adjudant de batterie (art. 21).	55 ½	840	Id.	114	Poplimont, G.-U.-H., colonel (arti- cle 1 ^{er}).	60	5,400	Id.
89	Tytgat, G., soldat (art. 21) . . .	59 ½	342	Id.	115	van der Vrecken, A.-M.-J. (écuyer), lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	56 ½	4,520	Id.
90	Michel, J.-L., maréchal des logis (art. 21).	54	582	Id.	116	Bulckens, A.-J.-B.-E., major de place (art. 1 ^{er}).	58	3,564	Id.
91	Gilman, G.-N., maréchal des logis chef (art. 21).	45	714	Id.	117	Vanderhoeven, P., capitaine com- mandant (art. 1 ^{er}).	55	5,240	Id.
92	Spote, V.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	60	1,020	Id.	118	Muldermans, J., chef de musique (art. 1 ^{er}).	63 ½	2,220	Id.
93	De Ceulaer, C., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	57 ½	949	Id.	119	Gonda, J.-J., major (art. 2, § 5).	55	3,050	Id.
94	Buldgen, J., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55	954	Id.	120	Wilmct, L.-A.-J., major (art. 2 § 3).	58	3,511	Id.
95	Bernard, J.-B.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	52	907	Id.	121	De Jaer, V.-N.-A.-A., major (arti- cle 2, § 5).	55	3,696	Id.
96	Taquet, S.-J.-B., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	52	892	Id.	122	Mamet, A.-M., major (art. 2, § 5).	55 ½	3,650	Id.
97	Bourguignon, F.-J., premier maré- chal des logis de gendarmerie (art. 21).	55	868	Id.	123	Gennotte, F.-J.-N., pharmacien de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	55	2,916	Id.
98	Gilliard, T.-G., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	54	887	Id.	124	Lahout, D.-J., capitaine en pre- mier de place (art. 2, § 3).	55	2,551	Id.
99	Courtois, J.-B., gendarme (art. 21).	52 ½	651	Id.	125	Jenot, F.-E., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	5,118	Id.
100	Tilman, A.-J., gendarme (art. 21).	50	609	Id.	126	Merveille, E.-J.-B., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	2,875	Id.
101	Treels, E., gendarme (art. 21) . . .	52 ½	602	Id.	127	Laitat, A., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	3,078	Id.
102	Baijot, P.-A.-E., gendarme (art. 21).	50	563	Id.	128	Bellière, V.-J.-F., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	2,855	Id.
103	Focquet, G., gendarme (art. 21).	47 ½	581	Id.	129	Mahieu, P.-J., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,956	Id.
104	Lespagnard, E.-J., gendarme (arti- cle 21).	46	567	Id.	130	Rifflet, C.-O., capitaine en second (art. 19).	48 ½	3,625	Id.
105	Tielen, J.-A., soldat (loi du 27 mai 1840).	56 ½	274	Id.	131	Wanderpepen, F.-F.-A., major (art. 21).	53 ½	3,252	Id.
106	Devert, G.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	56	274	Id.	132	Leruitte, A.-F.-A., capitaine com- mandant (art. 21).	44 ½	2,117	Id.
107	Richard, V.-J.-P.-A., capitaine com- mandant (art. 20).	47 ½	3,445	140	133	Calluwaert, A.-C., capitaine en second (art. 21).	48 ½	2,275	Id.
108	Chevalier, J.-E.-A., médecin prin- cipal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	65	5,200	237	134	Lallement, J.-J., lieutenant (arti- cle 21).	41 ¼	1,114	Id.
100	Donny, A.-E., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	8,100	Id.	135	Greindl, P.-J.-L.-M., v. de P. (baron), sous-lieutenant (art. 21).	28	802	Id.
110	Courtin, H.-A.-P., général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,696	Id.	136	Jansen, L.-E.-G., major (art. 21).	54	3,564	Id.
111	Oggez, G.-A., colonel (art. 1 ^{er}) . . .	60	5,400	Id.	137	de Leit de Cécil, A.-L.-H.-A.-M., capitaine commandant (art. 21).	62 ½	2,794	Id.
112	Legros, A.-L., colonel (art. 1 ^{er}) . . .	60	5,200	Id.	138	de Keyser, L.-A.-J., capitaine en second (loi du 27 mai 1840).	44	1,475	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Menteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Menteur.
130	Incolle, J.-B.-E., capitaine en second (loi du 27 mai 1840).	46 $\frac{1}{2}$	1,400	257	168	Rogge, E., soldat (loi du 27 mai 1840).	41 $\frac{1}{2}$	276	257
140	Vander Vorst, J., musicien-gagiste (art. 1 ^{er}).	60	672	Id.	169	Waumans, J.-E., soldat (loi du 27 mai 1840).	40 $\frac{1}{2}$	274	Id.
141	Stein, F.-N., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 1 ^{er}).	58	1,020	Id.	170	Schots, J.-L., soldat (loi du 27 mai 1840).	37 $\frac{1}{2}$	276	Id.
142	Prévot, J.-G., soldat, (art. 20) . .	35	480	Id.	171	Goffinet, L., gendarme (loi du 27 mai 1840).	42 $\frac{1}{2}$	448	Id.
143	Pêcheux, J., gendarme (art. 20) . .	25 $\frac{1}{2}$	700	Id.	172	Pierart, A.-G.-J., marjor (art. 2, § 1 ^{er}).	55	3,600	260-261
144	Geortay, J.-V., trompette (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	450	Id.	173	Lorent, F.-J., capitaine commandant (art. 18).	56 $\frac{1}{2}$	4,860	276
145	De Clercq, P., soldat (art. 21) . . .	41	345	Id.	174	Remy, J.-C.-M.-V., capitaine en second (art. 21).	36 $\frac{1}{2}$	1,402	323-324
146	Joye, C., soldat (art. 21)	30 $\frac{1}{2}$	342	Id.	175	Vanniesbecq, G.-M.-G.-C., capitaine commandant (loi du 27 mai 1840).	42 $\frac{1}{2}$	1,431	Id.
147	Collard, J.-E., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	57	904	Id.	176	Paise, H.-J., sergent maître ouvrier armurier (loi du 21 mars 1902).	44 $\frac{1}{2}$	570	Id.
148	Rouvroy, A.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	35	949	Id.	177	D'Hont, A., soldat (art. 21)	34	342	Id.
149	Mathot, H.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21)	52 $\frac{1}{2}$	940	Id.	178	Hellemans, E.-A., musicien-gagiste (art. 21).	44	710	Id.
150	Bourgeois, A.-H., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	56 $\frac{1}{2}$	966	Id.	179	Cambien, F., maréchal des logis maréchal ferrant (art. 21)	55 $\frac{1}{2}$	740	Id.
151	Maréchal, J.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	49 $\frac{1}{2}$	853	Id.	180	Prevot, V.-J.-E., adjudant de matériel de 2 ^e classe (art. 21).	48	802	Id.
152	Pierlot, J.-P.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	804	Id.	181	Rohyns, P.-E., soldat (art. 21) . . .	40 $\frac{1}{2}$	345	Id.
153	Delmotte, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	41	707	Id.	182	Van Deun, P.-J.-H., adjudant de batterie (art. 21).	60	823	Id.
154	Mathot, V.-J., gendarme (art. 21).	57	661	Id.	183	Schnaphauf, A.-J., maître tailleur (art. 21).	62	706	Id.
155	Godard, J.-B.-J., gendarme (article 21).	55	644	Id.	184	Loncke, P., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	974	Id.
156	Dinant, A., gendarme (art. 21) . . .	54	637	Id.	185	Fronville, A.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	56	954	Id.
157	Delaisse, T., gendarme (art. 21).	54	637	Id.	186	Moreau, L.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	923	Id.
158	Jacques, J.-N., gendarme (art. 21).	51	637	Id.	187	Dieryck, J.-F., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	54 $\frac{1}{2}$	885	Id.
159	Allaime, F.-L.-A., gendarme (article 21).	50 $\frac{1}{2}$	630	Id.	188	Barnich, J.-N., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	51 $\frac{1}{2}$	863	Id.
160	Meurisse, A.-J., gendarme (art. 21).	55	612	Id.	189	Baijot, J.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	887	Id.
161	De Clercq, F.-X., gendarme (article 21).	51	612	Id.	190	Hombert L.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	41	707	Id.
162	Craps, E.-F., gendarme (art. 21).	45	595	Id.	191	Baily, C., gendarme (art. 21) . . .	57	670	Id.
163	Bottelgier, E., gendarme (art. 21).	51	584	Id.	192	Baptiste, G.-J., gendarme (art. 21).	53 $\frac{1}{2}$	654	Id.
164	Guelenne, J.-L., gendarme (art. 21).	45	574	Id.					
165	Michelle, L., gendarme (art. 21) . .	50 $\frac{1}{2}$	574	Id.					
166	Criquellion, J., gendarme (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	500	Id.					
167	Marien, J.-F., soldat (loi du 27 mai 1840).	37	274	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
195	Ernould, E.-J.-G., gendarme (article 21).	55	654	323-324		Ministère des Finances et des Travaux publics.			
194	Gillet, J.-J., gendarme (art. 21)	49	626	Id.		<i>Fonctionnaires et employés</i>			
195	Hemeryck, H., gendarme (art. 21).	51	619	Id.	1	Meulemeester, F.-E., brigadier des douanes (art. 5 et 9).	53	1,275	548
196	Biron, V., gendarme (art. 21)	55	609	Id.	2	Vanderaa, P.-H., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,190	Id.
197	Pichon, G., gendarme (art. 21)	45	598	Id.	3	Joris, J.-M.-I., receveur des droits de successions (art. 1 et 8).	65	4,306	Id.
198	Beyens, J.-F., gendarme (art. 21).	41	588	Id.	4	Vanlevelde, J.-H., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	46	720	Id.
199	Bultinck, C.-L., gendarme (art. 21).	44	560	Id.	5	Lemmens, P.-N., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	3,562	Id.
200	Lanoy, D.-J.-G., caporal (loi du 27 mai 1840)	35 ½	328	Id.	6	Dagrin, M., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,918	Id.
201	Van Overbeke, A.-G., soldat (loi du 27 mai 1840).	40 ½	274	Id.	7	Attscheidt, L., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	56	1,085	Id.
202	Linet, O.-W.-J.-A., maréchal des logis (loi du 27 mai 1840).	40 ½	459	Id.	8	Jadot, L.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8)	57	848	Id.
203	Peny, C.-E.-L., lieutenant-général (art. 1 ^{er})	65	7,800	Id.	9	Henrotay, H.-G.-P., receveur des contributions (art. 5 et 8).	60	2,708	Id.
204	Merchie, E.-O., intendant de première classe (art. 1 ^{er}).	65	5,200	Id.	10	Boerts, J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	907	Id.
205	Simonis, E.-G., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,320	Id.	11	Neyens, J.-J., brigadier des douanes (art. 1, 5 et 15)	61	1,275	Id.
206	Bisschops, P.-E.-P., major (art. 1 ^{er})	57 ½	3,006	Id.	12	Smeets, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	54	825	Id.
207	Point, J.-E., capitaine en premier quartier-maître (art. 2, § 3).	58	5,190	Id.	13	Debailts, C.-A., lieutenant des douanes (art. 1, 5 et 15).	65	1,087	Id.
208	Schmit, J.-N., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	3,118	Id.	14	Baillet, J.-B.-G., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,955	Id.
209	Doorme, G., capitaine en second (art. 2, § 3).	55	2,662	Id.	15	Van Montfort, P.-L., commis aux écritures (art. 5 et 8).	57	1,342	Id.
210	Jacoby, L., capitaine en second (art. 2, § 3).	55	2,662	Id.	16	De Laere, B.-E., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	693	Id.
211	Dewaet, J.-C.-J., médecin de bataillon de 2 ^e classe (art. 20).	58	1,998	Id.	17	Despierre, H.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,955	Id.
212	Cappoen, A.-A., major (art. 21)	50 ½	2,960	Id.	18	Daelmans, J.-B., matelot des douanes (art. 5 et 8).	55	895	Id.
213	Lambert, J.-B., major (art. 21)	55	5,280	Id.	19	Lenaerts, P.-A., géomètre du cadastre (art. 5 et 8)	42	603	Id.
214	Froment, F.-J., capitaine commandant (art. 21).	51	2,511	Id.	20	Sandlyck, L.-X., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	2,970	Id.
215	Bartz, J., capitaine commandant (art. 21).	50 ½	2,592	Id.	21	Lemaire, N.-J.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,290	Id.
216	Isbecque, C.-H.-A.-L.-A.-G., capitaine commandant (art. 21).	49	2,675	Id.	22	Lievens, L., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	1,205	Id.
217	Desart, H.-M.-F., sous-lieutenant (art. 21).	29	801	Id.	23	D'Orjo, C., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	2,806	Id.
	TOTAL . . . fr.		441,582						

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
24	Lefebvre, R., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	65	1,250	12	48	Lelièvre, G.-L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	963	67
25	Caps, G., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,987	Id.	49	Dierckx, P.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	905	Id.
26	Failon, A.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	61	1,301	Id.	50	Procureur, V., commis des accises (art. 5 et 8).	45	882	Id.
27	Leroy, A., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,007	Id.	51	Van de Voorde, P.-A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,247	Id.
28	Dufour, J.-E.-N., commis des accises (art. 5 et 8).	64	855	Id.	52	Kaerger, N., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	881	Id.
29	Dodinau, J.-F., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,505	Id.	53	Leurquin, A.-P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	56	935	Id.
30	Gérard, J.-B.-D., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	951	Id.	54	Godittiabois, L.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,520	Id.
31	Houzé, N.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,252	Id.	55	Luc, C.-L.-J., receveur des contributions (art. 5 et 8).	58	1,657	Id.
32	Willems, F., préposé des douanes (art. 5 et 8).	64	998	Id.	56	Dury, L.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	47	520	Id.
33	Barzin, H.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	61	1,409	40	57	Ridremont, F.-H., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,196	Id.
34	Collot, N.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,260	Id.	58	Geens, J.-B.-G., préposé des douanes (art. 5, 9 et 14).	27	300	111
35	Clacys, C.-L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,355	Id.	59	Duysan, F., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	59	1,118	Id.
36	Reynders, P.-A.-A., commis des accises (art. 5 et 8).	59	481	Id.	60	Wauthy, H.-J., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	65	2,192	Id.
37	Kesch, E.-J., receveur des contributions (art. 5 et 8).	60	1,477	Id.	61	Jacob, F., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	855	Id.
38	De Mol, J., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	65	2,565	Id.	62	Fally, J.-G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	45	446	Id.
39	Biltris, A.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	921	Id.	63	Lepage, J.-L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	59	1,208	Id.
40	Bouvy, J.-N., commis des accises (art. 5, 8 et 13).	61	1,462	Id.	64	Bonnellance, A.-E., receveur des contributions (art. 5 et 8).	57	2,850	Id.
41	Gollière, I.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,085	Id.	65	Vincent, J.-J.-V., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	852	Id.
42	Van Rempts, H., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,275	Id.	66	Pirot, G.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	973	Id.
43	Watelet, A.-M., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 9).	54	749	Id.	67	Dechamps, A.-J., sous-contrôleur des accises (art. 5 et 8).	61	1,815	Id.
44	De Keyser, T.-L., receveur des contributions (art. 5 et 8).	62	2,555	67	68	Lecerf, A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,258	Id.
45	Fadeux, A.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	56	1,144	Id.	69	Defoy, H.-V., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	970	Id.
46	Collard, H., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,002	Id.	70	Pauwels, C.-P.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	852	Id.
47	Jacob, S.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	52	589	Id.	71	Poncé, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	862	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
72	Lambot, H.-J.-G., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	1,266	164	96	Verweirde, P.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,350	176-177
73	Moreau, P.-J.-A., receveur des contributions (art. 5 et 8).	57	4,087	Id.	97	Vandenbergh, H.-P., receveur des contributions (art. 5 et 8)	45	1,471	Id.
74	Botsen, J.-F., receveur des contributions (art. 5 et 8).	59	2,557	Id.	98	Raway, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	973	Id.
75	Jeannin, C.-H.-J., préposé des douanes (art. 5 et 9).	37	404	Id.	99	Voituron, O.-A.-P., commis aux écritures (art. 5 et 8).	49	2,636	Id.
76	Kums, G., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,050	Id.	100	Simonart, J.-H.-J., receveur des contributions (art. 5 et 8).	47	1,066	Id.
77	Lasserant, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	866	Id.	101	Noël, G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	926	Id.
78	De Coster, A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	904	Id.	102	Wulleman, A., préposé des douanes et matelot-sauveteur (art. 5 et 8).	57	1,000	Id.
79	Petitjean, C., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	1,221	Id.	103	Schmitz, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	948	Id.
80	Crévecoeur, L.-E., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	62	1,300	Id.	104	Mangin, B.-E.-A., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	61	1,243	Id.
81	De Mette, C.-A., receveur des douanes (art. 1, 8 et 15).	70	5,062	Id.	105	Moreau, A.-M.-T., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	69	5,250	Id.
82	Guillaume, C.-J.-F., receveur de l'enregistrement (art. 1, 8 et 15).	68	5,250	Id.	106	Depover, D., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	933	Id.
83	Vonck, V.-A., vérificateur des douanes (art. 5 et 8).	63	2,960	Id.	107	Vanhoute, J.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	862	Id.
84	Debury, F.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,275	Id.	108	Merelle, A.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	60	1,344	Id.
85	Moulin, B.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,272	Id.	109	Cholet, V.-A., agent du Trésor (art. 1 et 8).	65	5,055	Id.
86	Helsmoortel, J.-C., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	875	Id.	110	Schadeck, J.-B., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	1,000	Id.
87	Adans, F., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	55	1,415	Id.	111	Favier, J.-F.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	61	1,325	Id.
88	Gerard, A.-J.-G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	47	301	Id.	112	De Decker, L., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,050	Id.
89	Poelmans, G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	825	Id.	113	Van Cleemput, A., commis aux écritures (art. 1, 8 et 15).	63	1,875	Id.
90	Noirsain, A.-J.-B.-F., receveur des contributions et agent auxiliaire du Trésor (art. 5 et 8).	47	1,802	Id.	114	Degrange, H.-J., préposé des douanes (art. 5 et 9).	61	955	218-219
91	Torhoudt, L.-L., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,500	Id.	115	Minet, Z., préposé des douanes (art. 5, 8 et 14).	56	500	Id.
92	Scaff, D.-J., receveur des contributions (art. 5 et 8).	63	1,700	Id.	116	Goffinet, L., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,667	Id.
93	Eggen, F.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	55	944	Id.	117	De Veirman, B., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,233	Id.
94	Van Landschoot, J.-F., matelot des douanes (art. 1 et 8).	65	927	Id.	118	De Smet, C.-L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	866	Id.
95	Morel, P.-F., sous-patron des bateaux à vapeur de la douane (art. 1 et 8).	65	1,169	Id.	119	De Roeck, F.-C., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	956	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
120	Lefever, T., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	933	218- 219	144	Jaumenne, A.-G.-J., receveur des actes judiciaires (art. 1, 8 et 15).	68	5,250	265
121	Martus, A.-L.-G., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	2,185	Id.	145	Boni, M.-L.-A., sous-lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 15).	61	1,575	Id.
122	Haan, C.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	55	934	Id.	146	Lamproye, A., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	65	5,250	Id.
123	Bosquet, A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	742	Id.	147	Lisée, F.-J.-W., commis des accises (art. 5 et 8).	57	1,277	Id.
124	Linze, F.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15)	62	1,380	Id.	148	Goossens, A., préposé des douanes (art. 5 et 8)	61	950	Id.
125	Tbiry, A., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,104	Id.	149	Lambert, E.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,100	Id.
126	Rigaux, A., conservateur des hypo- thèques (art. 1, 8 et 15)	68	5,250	Id.	150	Van der Heyden, P.-G.-A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,275	Id.
127	Lambert, J.-D., commis des accises (art. 5 et 8).	56	887	Id.	151	Debrock, L.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,275	Id.
128	Baudouin, C.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,187	Id.	152	Gurny, C.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,275	Id.
129	Henrard, A.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	65	832	Id.	153	Blondiau, L.-J., receveur des contri- butions (art. 1 et 8).	66	4,884	Id.
130	Graff, H., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,050	Id.	154	Legain, H.-J., receveur des contri- butions (art. 5, 8 et 15).	65	3,017	Id.
131	Billen, J.-L., contrôleur des droits de navigation (art. 5 et 8).	61	2,559	Id.	155	Williot, A.-J.-B., géomètre du cadastre (art. 5 et 8)	58	2,216	Id.
132	Toumsin, C., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	968	265	156	Vueghs, J.-B.-C.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	913	Id.
133	Gautier, D.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8)	65	855	Id.	157	Grootaert, E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	55	775	Id.
134	Lambert, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	56	960	Id.	158	Cloet, L.-J., préposé des douanes et matelot-sauveteur (art. 5 et 8)	62	1,212	Id.
135	Peeters, J.-G., préposé des douanes (art. 5 et 8)	64	1,040	Id.	159	Joire, E.-J., commis des accises (art. 5 et 8)	54	887	Id.
136	Lucas, J.-M.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8)	61	1,010	Id.	160	Chomé, E.-M., chef de bureau à l'administration centrale des con- tributions (art. 5 et 8).	64	3,683	270
137	Van Opstal, A., préposé des douanes (art. 1 et 8)	65	1,039	Id.	161	Kerremans, L., timbreur à l'atelier général du timbre (art. 5 et 8).	61	1,121	Id.
138	Meerten, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	800	Id.	162	Toulmond, L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	910	Id.
139	De Haeck, C.-L., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,950	Id.	163	Petitjean, L.-A., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	60	1,210	Id.
140	Van Coppenolle, H.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8)	51	698	Id.	164	Yernaux, A.-J., préposé des douanes (art. 5 et 9).	55	701	Id.
141	Claes, P.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	64	1,275	Id.	165	Marchal, P.-J.-F., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	52	732	Id.
142	Lombot, C.-L., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	60	1,275	Id.	166	Fiocco, A.-M.-J., directeur de l'en- registrement (art. 1 et 8)	65	6,126	Id.
143	Depret, C.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	59	1,150	Id.	167	Donnay, A.-G., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	1,097	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
168	Burnay, F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	840	270	192	Cheron, H.-D., éclusier-receveur (art. 1 et 8).	68	1,172	12
169	Liégeois, V., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	916	Id.	193	Engels, H.-C.-J., chef irrigateur au service des irrigations de la Campine (art. 1, 8 et 15)	70	1,875	67
170	Gesquiere, C.-L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	63	1,275	Id.	194	Opdebeek, P.-J., éclusier (art. 1 et 8).	70	711	Id.
171	Félix, A.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,275	Id.	195	Delune, A.-J., commis des ponts et chaussées (art. 3 et 8). Pension éteinte par suite de revision La pension nouvelle est rensei- gnée au n° 207.	59	394	111
172	Warnotte, A., agent du Trésor (art. 1, 8 et 15).	68	6,000	Id.	196	de Crombrugge de Schipsdaele, A.-G.-L.-G., chef de bureau des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	60	1,764	Id.
175	Carion, M.-U.-L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	895	Id.	197	Peustjens, L., pontier (art. 1 et 8).	66	514	164
174	Bauwens, L.-M., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	66	5,062	Id.	198	Septroux, J.-J., surveillant des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	67	2,377	Id.
175	Dequeker, C.-A.-D., préposé des douanes (art. 5 et 8).	63	1,011	286	199	Deltrappe, J.-P., éclusier (art. 1 et 8).	65	628	176- 177
176	Oger, A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,027	Id.	200	Vander Hulst, L.-H., huissier à l'administration centrale des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15)	74	1,050	218- 219
177	Rasquin, A.-J., préposé des dou- anes (art. 1 et 8)	65	925	Id.	201	Spruyt, A.-J., huissier à l'adminis- tration centrale des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	69	1,875	Id.
178	Michel, T.-F.-J.-B., receveur des contributions (art. 5 et 8)	62	4,114	Id.	202	Delune, A.-J., commis des ponts et chaussées (art. 5 et 8). Pension révisée. Remplace la pension renseignée au n° 290.	59	414	285
179	Beckers, G., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,575	Id.	203	Pasquier, A.-A.-D., commis-chef des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	69	2,850	286
180	Lemyé, C.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8)	61	945	Id.	204	André, N.-J., sergent d'eau (art. 5 et 8).	49	695	Id.
181	Verheyen, J.-A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,210	Id.	205	Siraut, L., éclusier en disponibilité (art. 5 et 8)	49	622	325
182	Adam, F.-H.-J., commis des accises (art. 5, 8 et 14)	54	500	Id.	206	Jonckheere, C.-F., patron au ser- vice de l'hydrographie (art. 1, 8 et 15).	66	1,558	335
183	Baltus, F.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	56	1,097	Id.	207	Verleye, G.-F., chef aide-éclusier (1 et 8).	67	635	Id.
184	Vanderlouck, J.-H.-F., vérificateur des douanes (art. 5 et 8).	63	2,960	Id.	208	Lameere, A.-R.-J.-E., directeur, chef de service au Ministère des Finances et des Travaux publics (art. 1 et 8).	67	7,200	350
185	Langenbick, L.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	2,151	325	209	Rix, J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	917	Id.
186	Saual, E.-H.-L.-H., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	4,462	Id.					
187	Adam, E.-D.-A.-G., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	61	1,289	Id.					
188	Stragier, C., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,225	Id.					
189	Nicolaes, L., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,097	Id.					
190	Ongenaë, A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	1,010	Id.					
191	Logiest, A.-S., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	995	Id.					
						TOTAL . . fr.		522,967	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
	Ministère de la Justice.				13	Dulait, G.-C.-N.-A., vice-président honoraire du tribunal de Char- leroi (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 25 juil- let 1867).	63	6,708	112
	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>				14	Libert, V.-F.-X., greffier de la jus- tice de paix du canton de Ter- monde (lois du 21 juillet 1844 et du 10 janvier 1886)	65	2,265	151
1	Calmein, L.-L., commissionnaire- barbier à la prison d'Ypres en disponibilité (lois du 21 juillet 1844 et du 10 janvier 1886).	72	519	365	15	Warneau, J.-E.-E., greffier de la justice de paix du canton de Tirlemont (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	50	1,656	Id.
2	Hupp G.-J.-F., commis à la prison de Charleroi en disponibilité (lois du 21 juillet 1844, du 17 juillet 1849 et du 10 janvier 1886).	53	491	Id.	18	Schelstraete, A.-A., juge de paix du canton d'Harlebeke (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 25 juillet 1867).	61	3,352	124
3	Lapy, V. J., chef surveillant à la prison de Charleroi en disponi- bilité (lois du 21 juillet 1844, du 17 juillet 1849 et du 10 jan- vier 1886).	61	2,028	Id.	17	Suray, A., chef surveillant à la pri- son de Mons (lois du 21 juil- let 1844 et du 10 janvier 1886)	65	2,368	Id.
4	Rathlot, A.-J., surveillant de pre- mière classe à la prison de Mar- che en disponibilité (lois du 21 juillet 1844, du 17 juillet 1849 et du 10 janvier 1886).	42	572	Id.	18	Vandenborne, C.-C., président de Chambre à la Cour d'appel de Liège (lois du 21 juillet 1844 et du 25 juillet 1867).	72	10,508	Id.
5	Riffard, D.-F.-J., surveillant à la prison centrale de Louvain en disponibilité (lois du 21 juillet 1844, du 17 juillet 1849 et du 10 janvier 1886).	61	887	Id.	19	Dhont, C.-F.M., juge de paix du canton de Poperinghe (lois du 21 juillet 1844 et du 25 juil- let 1867).	70	6,030	159
6	Timmerman, C.-F., surveillant à la prison de Bruxelles en disponi- bilité (lois du 21 juillet 1844, du 17 juillet 1849 et du 10 jan- vier 1886)	58	901	Id.	20	Stockman, T.-H., juge de paix du canton d'Assenede (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 25 juillet 1867).	65	6,160	Id.
7	Faidier, A.-M.-J., procureur général près la Cour d'appel de Liège (lois du 21 juillet 1844 et du 25 juillet 1867).	72	13,545	59	21	Hendrix, J.-L., greffier de la justice de paix du canton de Diest (lois du 21 juillet 1844 et du 10 janvier 1886).	69	1,714	174
8	Verdoodi, J.-B., aide-expéditeur au <i>Moniteur belge</i> (lois du 21 juil- let 1844, 17 février 1849 et du 10 janvier 1886)	65	499	Id.	22	Schoolmeesters, H.-J.-F.-H., juge de paix du canton de Mechelen- sur-Meuse (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 25 juillet 1867.)	56	5,690	Id.
9	Van Besien R., instituteur-adjoint à la prison de Saint-Gilles en disponibilité (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	62	1,204	70	23	Soupart, L.-A.-F., juge de paix du canton de Châtelet (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 25 juillet 1867).	59	5,588	Id.
10	Douxchamps, E.-L.-J., greffier au tribunal de commerce de Namur (lois du 21 juillet 1844 et du 10 janvier 1886)	69	5,304	97	24	Vergauts, A.-J.-H., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (lois du 21 juillet 1844 et du 10 janvier 1886).	70	6,865	133
11	Laurent, P.-L., greffier-adjoint à Cour d'appel de Bruxelles (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	52	2,211	Id.	25	Trousse N.-J.-F., surveillant à la prison de Mons en disponibilité (lois du 21 juillet 1844, du 17 fé- vrier 1849 et du 10 janvier 1885)	45	429	Id.
12	Delplanque, C.-L., greffier-adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Courtrai (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 10 jan- vier 1886).	67	1,357	Id.	20	Duvivier, L.-H.-J., juge de paix du canton de Nivelles (lois du 21 juillet 1844 et du 25 juillet 1867).	70	8,300	185

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
27	Socquet, F.-A., greffier ue la justice de paix du canton de Tournai (lois du 21 juillet 1844 et du 10 janvier 1886).	70	2,323	195	38	Grégoire, C.-J.-H.-M, greffier du tribunal de commerce de Liège (art. 3, 6, 8, 10 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 1 ^{er} § 3 de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	64	4,160	348
28	Ryckaert, D.-F., premier commis à la prison de sûreté de Gand en disponibilité (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886.)	59	2,266	215	39	Lepreux, C.-F, secrétaire du Parquet de la Cour d'appel de Gand (art. 1, 6, 8, 12, 13 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	66	4,546	356
29	de Selliers de Moranville, C.-P.-L.-A., (chevalier), président de Chambre à la Cour d'appel de Bruxelles (lois du 21 juillet 1844 et du 25 juillet 1867).	72	9,300	291	40	Meugens, L, greffier de la justice de paix du canton d'Hasselet (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	2,379	10.
30	Van Cutsem, L.-N.-M.-L., président du tribunal de 1 ^{re} instance d'Anvers (lois du 21 juillet 1844 et du 25 juillet 1867).	70	9,860	10.	41	Lemaigre, E.-J.-B.-B, président honoraire du tribunal de première instance de Charleroi (articles 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	9,175	365
31	Kirsch, J.-N., greffier de la justice de paix du canton de Messancy (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886)	63	1,364	207	42	Lagrange, E.-F.-X., médecin de la prison d'Ypres en disponibilité (art 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	81	347	10.
32	Gillet, J.-F.-X., greffier de la justice de paix du canton de Landen (lois du 21 juillet 1844, du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	43	746	323	43	Emmery, G.-E.-J, surveillant de 2 ^e classe à la prison centrale de Gand en disponibilité (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	55	1,132	41
33	Comélieu, G.-F, juge de paix du premier canton de Liège (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} et 9 de celle 25 juillet 1867).	70	8,745	291	44	Viaene, J.-C., greffier de la justice de paix d'Oost-Roosebeke (loi du 21 juillet 1844 modifiée par celle du 17 février 1849; lois des 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884).	69	1,897	59
34	Staes, P.-M., conseiller à la Cour de cassation (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867).	75	11,035	10.	45	Claessens, J.-A., instituteur à la prison de Saint-Gilles en disponibilité (loi du 21 juillet 1844 modifiée par celle du 17 février 1849; lois des 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884).	65	1,196	68
35	d'Aprimont, M.-G., substitut du procureur du roi à Liège (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	42	1,800	309	46	Baudour, E.-V., président à la Cour d'appel de Bruxelles (lois du 21 juillet 1844 et du 25 juillet 1867).	69	10,490	.
36	Gossiaux, J.-G., commis de première classe à la prison de Charleroi en disponibilité (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	60	2,356	10.					
37	Van Malder, J.-F., surveillant à la prison de Termonde en disponibilité (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40, de la loi du 21 juillet 1844; art 1 ^{er} § 2 et art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	36	328	10.					
						TOTAL. . . . fr.		181,112	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				23	Widart, J.-J., premier commis au chemin de fer (art. 3, et 8 § 1).	56	1,871	•
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				24	Motte, L.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 9). Pen- sion révisée. Remplace la pension inscrite en 1905.	54	2,391	•
1	Simon, F.-J., facteur rural (art. 3 et 8 § 2).	40	389	•	25	Dame Van den Steent, veuve Van Wichelen, G.-C., commis d'ordre des postes (art. 3 et 8 § 1).	55	586	•
2	Vandepuit, F., facteur rural (art. 3 et 8).	55	572	•	26	D'hondt, P., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	49	757	•
3	Crepin, A.-A.-H., chef de fabrica- tion principal des télégraphes (art. 1 et 8 § 1).	65	5,779	•	27	Beckers, A., chef de station (art. 3 et 8 § 1).	52	1,989	•
4	Faut, A., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	66	2,805	•	28	Criar, J.-B., patron à la marine (art. 3 et 8).	66	575	•
5	Mulle, A.-M., directeur de service des postes (art. 1, 8 et 13).	65	6,400	•	29	Massart, O.-J., facteur local (arti- cles 3, 8 et 13).	61	1,092	•
6	Van Leemput, V.-A., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	3,273	•	30	Charon, L.-E., facteur local (art. 3 et 8).	45	566	•
7	Cuissart, J.-A.-V., percepteur des postes (art. 3 et 8 § 1).	60	2,470	•	31	Jooris, D.-J., facteur local (art. 3 et 8).	40	528	•
8	Vandenberghé, C.-L., chef de bu- reau des postes (art. 3 et 8 § 1).	59	2,700	•	32	Frère, J.-G., facteur local (art. 3 et 8).	33	309	•
9	Bombeke, A., machiniste de bateau- phare (art. 3 et 8).	59	778	•	33	Delatte, L., receveur au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	3,300	•
10	Pauwels, F.-F., facteur local (arti- cles 1, 8 § 2 et art. 13).	65	1,121	•	34	Wins, C.-J.-A.-G., chef de station (art. 3 et 8 § 1).	63	2,438	•
11	Hubert, J., facteur local (art. 3 et 8).	63	1,036	•	35	Huberty, J.-A.-J., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	57	1,477	•
12	Kneipe, L.-F.-T., facteur rural (art. 3 et 8).	54	698	•	36	Escoby, H.-J., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	55	1,808	•
13	Penning, F.-V., facteur rural (arti- cles 3, 8 et 14).	43	300	•	37	Marbotin, C.-C.-F., premier commis des télégraphes (art. 3 et 8).	51	1,368	•
14	Dewert, E.-H.-A., facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	67	1,158	•	38	Hoffmann, P., chef de station (arti- cles 1 et 8 § 2).	72	2,100	•
15	Dosogne, C.-H., percepteur des postes (art. 1, 8 § 1 et art. 13).	67	3,150	•	39	Leurquin, A.-C.-J., premier chef- garde (art. 1, 8 et 13).	66	2,508	•
16	Deschuyteneer, C.-L., premier chef- garde (art. 1, 8 § 2 et art. 13).	65	2,591	•	40	Vloebergs, A.-J.-B., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	66	2,581	•
17	Putman, J.-T., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	1,291	•	41	Lejeune, L.-J., chef de dépôt prin- cipal au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et art. 13).	66	4,125	•
18	Bois d'Enghien, E.-J., commis- chef au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	63	2,444	•	42	Wauters, F.-E., commissaire mari- time de 1 ^{re} classe (art. 1, 8 et 13).	66	5,168	•
19	Patron, J.-A., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	58	1,911	•	43	Van de Waele, R.-F., percepteur des télégraphes (art. 1, 8 § 1 et art. 13).	66	4,875	•
20	Van Kerckhove, C.-L., chef-garde (art. 3 et 8).	49	1,293	•	44	Poncelet, J.-J., inspecteur de direc- tion au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et art. 13).	66	6,437	•
21	Moens, E.-J.-F., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	2,115	•					
22	Beugnies, J.-B., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	2,028	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
45	De Jonghe, L., premier commis au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et art. 15).	66	2,325	•	67	Berger, A.-A., facteur local (art. 5 et 8).	56	850	•
46	Leclereq, C.-E., inspecteur général des postes (art. 1, 8 § 1 et art. 13).	66	7,500	•	68	Tilkens, C.-L., commissaire maritime (art. 1, 8 § 1 et art. 13).	66	2,325	•
47	Orban, M.-H.-E., chef de section principal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	4,034	•	69	Carré, V.-J., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	3,212	•
48	Houzé, H.-E., officier de police principal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	1,309	•	70	La Barthe, M.-A., directeur de service des postes (art. 1, 8, § 1 et art. 13).	66	6,587	•
49	Burdione, H.-V., premier chef-garde (art. 1 et 8). Pension révisée. Voir n° 184).	66	2,425	•	71	Wittmann, F.-M.-A., inspecteur général au chemin de fer (art. 1, 8, § 1 et art. 13).	66	6,912	•
50	Janssens, J.-V., premier commis au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et art. 15).	66	2,025	•	72	Baels, P.-P., chef-pilote (art. 1, 8, § 2 et art. 13).	66	3,487	•
51	Hamaide, F.-H., chef de division de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et art. 15).	66	6,000	•	73	Dusart, M.-J., contrôleur principal au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	3,617	•
52	Noteris, H.-H., chef de station (articles 1 et 8 § 1).	66	2,977	•	74	Delgleize, P.-A.-J., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	2,016	•
53	Zegers, M.-D.-G., premier commis au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et art. 15).	66	2,325	•	75	Van den Bogaert, A.-A., chef de section principal au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	4,679	•
54	Vanderkoille, C.-G., commis-chef des postes (art. 1, 8 § 1).	66	2,466	•	76	Van Renterghem, E.-H., chef-garde (art. 1, 8, 13).	65	1,887	•
55	Boucher, C.-J., chef de bureau principal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	3,232	•	77	Martinet, E., chef-garde (art. 1, 8, § 2 et art. 13).	65	1,950	•
56	Piron, P., chef de bureau des télégraphes (art. 1 et 8 § 1).	66	3,774	•	78	Lamberty, J.-L.-M., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	62	2,776	•
57	Gérimont, N., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	1,700	•	79	Fagel, E.-L.-E., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	61	1,593	•
58	Rehm, C.-G.-F.-H., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	1,829	•	80	Dewitte, F.-X., pilote (art. 5 et 8).	55	710	•
59	Haidon, R.-G.-J., receveur au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,600	•	81	Simon, J.-J., premier commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	59	1,425	•
60	Dengis, H.-T., chef-garde (art. 3 et 8).	62	1,652	•	82	Mottet, J.-F.-A., premier commis des postes (art. 3 et 8, § 1).	48	1,241	•
61	Dechief, C.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	42	780	•	83	Willems, E.-L., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	47	1,443	•
62	Mijcke, P.-E., contre-maitre de manœuvre à la marine (art. 5 et 9).	66	1,050	•	84	M ^{me} Quinaut, née Tassin, C.-M.-F., commis d'ordre des télégraphes (art. 3 et 8, § 1).	37	301	•
63	Vanderlinden, E., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	63	982	•	85	Pairoux, E.-J., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	61	825	•
64	Leyder, P.-P., pilote (art. 3, 8 et 13).	61	1,875	•	86	Henry, N.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	55	682	•
65	De Hondt, J.-J., pilote (art. 3 et 8).	60	1,811	•	87	Quertainmont, V.-J., facteur local (art. 3 et 8).	48	715	•
66	Engelen, J.-F., facteur local (art. 1 et 8 § 2).	66	810	•	88	Tresse, L.-L., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	1,500	•
					89	Coenen, F.-A., agréé au chemin de fer (art. 5, 9 et 13).	65	1,500	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
90	Tossyn, C.-A.-E., chef de station (art 1 et 8).	65	3,500	•	114	Valckiers, H.-L., facteur local (arti- cles 3 et 8).	54	784	•
91	Soupart, E.-D., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	59	2,010	•	115	Peeters, M.-C., facteur rural (art. 3 et 8).	55	566	•
92	Weber, X.-J., chef de station (art. 3 et 8).	58	2,214	•	116	Gérard, P.-F.-J., facteur local (art. 3 et 8).	49	728	•
93	Housiau, C.-G.-F., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	52	650	•	117	Joly, A.-L.-J., chef-garde (art. 1 8 et 13).	65	1,950	•
94	De Clercq, J.-B., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	50	520	•	118	Goheaux, F.-J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,811	•
95	Cambron, J.-J.-F., garde au che- min de fer (art. 5, 9 et 13)	59	1,950	•	119	Orban, A.-J., premier commis au chemin de fer (art. 1, 8 et 13).	65	2,025	•
96	Bertrand, J.-B.-A., chef de division des postes (art. 1, 8 et 13).	66	4,544	•	120	Pany, H.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	64	1,780	•
97	M ^{me} Classen, née De Ruydis, S.-M.- L.-H., commis d'ordre au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	44	750	•	121	Stiénon, L.-J.-B., chef de station (art 3 et 8).	62	2,826	•
98	Sterpenich, D., facteur rural (art. 3, 8 et 14).	54	300	•	122	Peeters, L., sous-percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	66	498	•
99	Clossart, C.-C., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	1,125	•	123	Naesen, J.-L., matelot de bateau- phare (art. 5 et 9).	62	1,100	•
100	Fockeley, F.-L., facteur local (art. 1 et 8).	65	1,120	•	124	Everaerts, E.-P., patron de bateau- phare (art. 5 et 9).	57	1,401	•
101	Caris, H.-J., premier chef-facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	65	2,958	•	125	Debeef, F.-D., matelot (art. 3 et 8).	54	344	•
102	Dujardin, H., facteur local (art. 3 et 8).	49	755	•	126	Vanloo, N.-P., agent de la police maritime (art. 1 et 8).	65	1,286	•
103	Boni, V.-E., inspecteur de 1 ^{re} classe des télégraphes (art. 1 et 8).	65	4,548	•	127	De Sauw, T.-F., premier chef- facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	65	2,640	•
104	Defgnée, F.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	64	1,915	•	128	Jaucot, E., facteur local (art. 3 et 8).	62	952	•
105	Bronez, E.-N., chef de division au chemin de fer (art. 3 et 8).	59	3,848	•	129	Allo, F.-L., facteur rural (art. 3 et 8).	58	865	•
106	Fontaine, G.-N.-A., premier com- mis au chemin de fer (art. 3 et 8).	58	1,470	•	130	Vanassel, A.-J., dessinateur-expé- ditionnaire au chemin de fer (art. 3 et 8).	55	823	•
107	Delmez, E.-J.-N., dessinateur au chemin de fer (art. 3 et 8).	55	425	•	131	Bureau, V., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8).	48	841	•
108	L'espagnard, L.-J., facteur rural (art. 5 et 9).	60	734	•	132	Tanke, C.-H.-M., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	28	471	•
109	Campion, A.-J., chef-facteur des télégraphes (art. 5 et 8).	58	1,408	•	133	Vandalem, A.-D., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	56	1,695	•
110	Delle, P.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	57	1,730	•	134	Gilbert, A.-J., chef-facteur de sta- tion (art. 1 et 8).	65	1,827	•
111	Dierckx, A.-T., commis des télé- graphes (art. 3 et 8).	55	561	•	135	Sauvenay, M., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,720	•
112	Esquenet, A.-J., facteur local (art. 1 et 8).	65	1,106	•	136	Gilbert, J.-F.-A., chef de station (art. 1 et 8).	65	2,840	•
113	Lamouline, J.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	55	610	•	137	Goffinet, N.-J.-B., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	64	2,052	•
					138	Clippe, H., chef-garde (art. 3 et 8).	63	1,815	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
139	Châpelier, P.-J., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8).	62	1,172	•	162	Lantin, J.-B., facteur rural arti- cles 1, 8 et 15).	66	825	•
140	Devisscher, L.-J.-A.-F., commis- chef au chemin de fer (art. 3 et 8).	59	2,555	•	163	Van De Wiele, J.-B., facteur local (art. 3, 8 et 15).	64	1,200	•
141	Deschamps, P.-J., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	59	1,750	•	164	Wanenkem, G.-M., facteur rural (art. 3 et 8).	57	759	•
142	Lefebvre, A., chef-garde (art. 5 et 9).	54	1,400	•	165	Rolain, F.-J., facteur local (art. 3 et 8).	57	955	•
143	Tyou, A.-H., commis-chef des postes (art. 3 et 8).	55	2,116	•	166	Fol, J.-F.-M., contremaître-chauf- feur à la marine (art. 3, 8 et 15).	63	1,550	•
144	Steinmetz, N.-A., chef-garde (arti- cles 3 et 8).	50	1,210	•	167	Doms, J.-B., chef-garde (art. 1, 8 et 15).	65	1,050	•
145	Vanhove, G.-P.-H., garde au che- min de fer (art. 5 et 9).	51	602	•	168	Theunis, E.-F.-L., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	59	1,807	•
146	Mohn, E.-F., garde-fanal (art. 1 et 8).	65	1,061	•	169	Vanden Steene, J.-C., premier com- mis au chemin de fer (art. 3 et 8).	47	1,207	•
147	Schot, A.-J., facteur rural (art. 3, 8 et 15).	62	825	•	170	Dame Olfers, née Bernard, M.-C.- M., commis d'ordre des télé- graphes (art. 3 et 8).	40	641	•
148	Cuvelier, J.-P., facteur rural (arti- cles 3 et 8).	59	754	•	171	Decerf, R., facteur local (art. 1, 8 et 15).	65	975	•
149	Guisgand, O.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	56	785	•	172	Spéler, H.-J.-J., facteur local (arti- cles 1, 8 et 15).	65	1,200	•
150	Vanheel, F., facteur rural (art. 3 et 8).	55	585	•	173	Mottet, L.-J.-A., facteur rural (arti- cles 3, 8 et 15).	64	825	•
151	Weyrich, H.-F.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	41	590	•	174	Vindevogel, I., facteur rural (arti- cles 3 et 8).	64	760	•
152	Swillen, A.-G., facteur local (art. 3 et 8).	56	505	•	175	Dirix, A.-T., facteur local (art. 3, 8 et 15).	63	900	•
153	Dejardin, F.-J., chef de station (art. 1 et 8).	65	4,053	•	176	de Grand'Ry, L.-V., facteur rural (art. 3, 8 et 15).	60	825	•
154	Guyot, J.-B., chef de station (arti- cles 3 et 8).	64	2,473	•	177	Doneux, F.-J., facteur rural (arti- cles 3 et 8).	58	781	•
155	Doucet, C.-J., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8). Pen- sion révisée. Inscrite en 1907 pour 2,056 francs.	57	1,943	•	178	Guyot, H.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	57	744	•
156	Ledent, L.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	55	1,910	•	179	Dieu, L.-E., facteur local (art. 3 et 8).	42	531	•
157	Doesdans, L., chef-garde (art. 3 et 9).	49	1,476	•	180	Cuvelier, J., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	1,965	•
158	Van den Broeck, P.-F., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	59	872	•	181	Arickx, A., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	43	585	•
159	Dame Mussche, née Henrion, G.- M.-J., auxiliaire des téléphones (art. 3, 8 et 14).	51	500	•	182	Smesman, A.-G.-C., garde au che- min de fer (art. 3 et 9).	58	852	•
160	Brys, A., premier commis au che- min de fer (art. 1 et 8).	65	2,108	•	183	Rooman, P.-J.-M., directeur de ser- vice des postes (art. 1 et 8).	66	6,750	•
161	Plume, C.-L., facteur de station (art. 3 et 8).	56	897	•	184	Burdine, H.-V., premier chef-garde (art. 1 et 8). Pension révisée. Remplace la pension n° 49.	66	2,445	•
					185	Vereecke, T.-A., percepteur des postes (art. 1, 8 et 15).	65	2,550	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
186	Denis, J.-P., chef garde (art. 5 et 8).	59	1,656	•	210	Vondenbusch, J.-C.-V, premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8)	51	1,605	•
187	Bokken, G.-H., chef-garde (art. 5 et 8).	58	1,735	•	211	Messens, V.-J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,950	•
188	Cornet, L.-J., commis d'ordre des postes (art. 5 et 8).	54	1,488	•	212	Toussaint, J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	62	905	•
189	Demy, J.-E.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	52	1,780	•	213	Bochoms, H.-G.-L., chef-garde (arti- cles 5 et 8)	58	1,704	•
190	Marcotte, L.-M.-L., commis d'ordre des télégraphes (art. 5 et 8)	50	1,243	•	214	Arnould, H.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8)	55	2,016	•
191	Coruu, G.-F., chef-garde (art. 5 et 9).	40	960	•	215	Gunst, R.-O., contremaître chauff- eur de la Marine (art. 5, 8 et 15).	41	678	•
192	Vandermeulen, L.-J., commis des postes (art. 5 et 8).	32	335	•	216	Laforce, J.-B.-G., matelot de ba- teau-phare (art. 5 et 9)	60	785	•
193	Arnould, A.-A.-J., commis-chef des postes (art. 1 et 8).	65	2,627	•		TOTAL . . . fr.		143,883	
194	Defaives, J.-S.-J., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	1,056	•					
195	De Zittere, C.-L., facteur local (art. 1, 8 et 13)	65	1,058	•					
196	Dart, S.-A., facteur rural (art. 5, 8 et 13).	64	825	•					
197	Modard, A., facteur rural (art. 5, et 8).	63	771	•					
198	Foulon, J.-B., chef-facteur des postes (art. 5 et 8).	60	1,898	•					
199	Vermeesch, P.-J., facteur local (art. 5, 8 et 13).	59	1,056	•	1	Smeets, L.-A., huissier à l'adminis- tration provinciale du Limbourg.	71	1,159	•
200	Jallet, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	56	724	•	2	Trepagne, J.-L.-M., chef de bureau à l'administration provinciale de Namur.	65	3,168	•
201	Verbeeck, P.-F., facteur local (art. 5 et 8).	55	870	•	3	Cocquyt, A.-D., commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale de la Flandre orientale.	47	1,250	•
202	Compagnie, E.-A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	46	557	•	4	Vaumol, P.-S., concierge à l'admini- stration provinciale de Liège.	67	874	•
203	Dom, O.-J., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	34	300	•	5	Rosart, Z., surveillant au musée royal d'histoire naturelle.	44	355	•
204	Pelerin, G.-J., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	1,365	•	6	Van de Casteelc, D.-A.-A., conser- vateur honoraire du dépôt des archives de l'État, à Liège.	67	5,886	•
205	Dupont, A., percepteur des postes (art. 5 et 8).	61	2,016	•	7	M ^{me} Tutenel-Vigneron, A.-C., net- toyeuse à l'administration provin- ciale du Brabant.	68	300	•
206	Henard, L.-L.-P., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	59	1,791	•	8	Dubois, N., chef de division hono- raire à l'administration provin- ciale du Luxembourg	57	3,508	•
207	Bachy, E.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	58	1,941	•	9	Van Loon, H.-F., conservateur- adjoint à la bibliothèque royale.	67	2,397	•
208	Delaye, H.-D., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	54	1,622	•	10	Van den Berghe, A.-C.-F., régent à l'école moyenne de l'État, à Boom	54	2,401	•
209	Dame veuve Servais, née Leruth, L.-D.-M., commis d'ordre des postes (art. 5 et 8).	52	969	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
11	De Veen, P.-F., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	61	2,093	"	30	M ^{lle} Gielkens, M.-J.-L., régente à l'école moyenne de l'État, à Hasselt.	60	1,398	"
12	Georges, J.-H.-J., régent à l'école moyenne de l'État, à Marche.	52	1,677	"	31	M ^{lle} Vermatten, A.-A.-M., régente à l'école moyenne de l'État, à Malines.	60	1,616	"
13	M ^{lle} Van Gils, A.-F., institutrice au cours préparatoire annexé à l'école normale de l'État, à Bruxelles.	61	162	"	32	Bracke, J.-F., régent à l'école moyenne de l'État, à Gand.	50	1,035	"
14	Collinet, N., concierge à l'école moyenne de l'État, à Virton.	67	147	"	33	Nitschké, P., professeur d'allemand à l'athénée royal et à l'institut supérieur de commerce d'An- vers.	61	4,908	"
15	Dumarteau, A.-J., professeur à l'athénée royal d'Ostende.	60	2,686	"	34	Fontaine, J.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État pour garçons, à Saint-Ghislain.	58	345	"
16	Van Keirsbilck, F.-E., professeur à l'école normale primaire et à la section normale moyenne de l'État, à Gand.	60	3,813	"	35	Magin, J., professeur à l'athénée royal de Mons.	60	4,010	"
17	M ^{me} veuve Carpentier-Nyst, M.-V.-P., maîtresse de musique à l'école moyenne de l'État pour filles, à Alost.	57	175	"	36	Bajard, L., régent à l'école moyenne de l'État, à Soignies.	60	2,378	"
18	Bertrand, A.-J., professeur à l'athé- née royal de Bruxelles.	57	4,530	"	37	M ^{me} Delhaye-Etienne, A., concierge à l'école moyenne de l'État, à Pâturages	62	174	"
19	Versmissen, F., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	60	860	"	38	Gens, J.-H.-M.-E., professeur à l'athénée royal de Verviers.	60	2,045	"
20	M ^{me} Soons-Volkaerts, J.-C.-A., ins- titutrice à l'école moyenne de l'État pour filles, à Tirlemont.	42	968	"	39	Bastien, F.-J.-B.-V., professeur de dessin à l'école normale de l'État, à Verviers.	54	484	"
21	Camus, H.-L., maître de dessin à l'école moyenne de l'État, à Rochefort.	61	1,854	"	40	Christens-Melan, M.-F.-J., maîtresse d'études à l'école normale de l'État, à Bruxelles.	51	184	"
22	M ^{me} De Pauw-Van Damme, A.-T.-M., directrice de l'école moyenne de l'État, à Louvain.	55	2,232	"	41	Descamps, F.-L.-H., professeur à l'athénée royal d'Ixelles.	59	4,280	"
23	Stommen, L.-H., instituteur et professeur de dessin à l'école moyenne de l'État, à Hasselt.	55	1,686	"	42	Legrand, J.-J.-A., directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons, à Jodoigne.	58	3,305	"
24	Lamberts, J.-J.-L.-H., professeur à l'athénée royal de Bruxelles	60	2,918	"	43	Demoulin, F.-J., directeur de l'école moyenne de l'État, à Dinant.	60	2,960	"
25	Leguèbe, J.-F., régent et profes- seur de gymnastique à l'école moyenne de l'État, à Fosses.	58	2,069	"	44	M ^{lle} Groenen, M.-E.-T.-E., institu- trice à l'école moyenne de l'État pour filles, à Hasselt.	60	1,051	"
26	Gallet, F.-F., chef de bureau à titre personnel au Ministère de l'In- térieur et de l'Instruction publi- que.	67	2,012	"	45	Dewael, J., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	60	4,441	"
27	Bertrand, J.-J.-A., professeur à l'athénée royal d'Arlon	44	1,888	"	46	Mosray, J.-B.-G., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à Charleroi.	61	1,855	"
28	M ^{lle} Steenhaut, C., directrice de l'école moyenne de l'État, à Jumet.	56	2,730	"	47	Sténuît, J.-J.-G., professeur à l'athénée royal d'Ixelles.	60	2,374	"
29	Vromant, A., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à Tronchiennes.	61	702	"	48	Van 't Hof, J.-C., professeur hono- raire de dessin à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'État, à Tongres.	61	1,291	"
					49	Baty, J., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Neufchâ- teau.	60	1,588	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
50	Michel, J.-E., inspecteur diocésain de l'enseignement primaire, à Marche.	62	2,200	°	67	Peeters, T.-F., instituteur à l'école d'application annexée à l'école normale de l'État, à Hasselt.	61	477	°
51	M ^{lle} Fievet, C.-A., institutrice à l'école d'application annexée à l'école normale de l'État, à Bruxelles.	58	1,535	»	68	M ^{me} Slassaert-Lütz, H.-E.-B., insti- tutrice à l'école moyenne de l'État pour filles, à Huy.	45	940	°
52	M ^{me} Minnaert-Van Overberge, J.-P., régente à l'école normale de l'État, à Bruges.	50	1,578	°	TOTAL . . fr.			119,595	
53	M ^{me} Clepkens-Ackermans, M.-L., directrice de l'école moyenne de l'État, à Molenbeek-Saint-Jean.	57	2,532	°	Ministère de l'Agriculture.				
54	Riga, J.-J.-A., secrétaire-trésorier des bureaux administratifs des écoles moyennes de l'État, à Seraing.	64	445	°	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
55	M ^{me} veuve Gerber-Vandendries- sche, I., directrice de l'école moyenne de l'État, à La Lou- vière.	57	1,001	°	1	Mathieu, J.-A., garde-brigadier des eaux et forêts (art 5 et 8).	61	821	24
56	M ^{me} veuve Lecrenier-Marcoux, E.-J., régente à l'école normale de l'État, à Mons.	57	1,251	°	2	Titeux, J.-B.-A., brigadier des eaux et forêts (art 5 et 8)	61	825	Id.
57	M ^{me} Noblesse-Steykens, M.-A.-J.-L., institutrice à l'école d'applica- tion annexée à l'école normale de l'État, à Hasselt.	57	421	»	3	Hannart, C.-J., garde forestier (art 5, 8 et 13).	62	562	Id.
58	M ^{me} Van Hove-Journé, M.-C., institutrice à l'école moyenne de l'État, à Jumet.	54	710	°	4	Petit, J.-J., brigadier des eaux et forêts (art. 1, 8 et 13).	67	825	Id.
59	Choisis, G.-J., professeur à l'école normale de l'État, à Lierre.	48	1,592	°	5	De Backer, L.-F., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	68	450	Id.
60	Petit, P.-L.-A., maître de musique à l'école moyenne de l'État, à Neufchâteau.	45	210	°	6	Desutter, P.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	58	355	164
61	M ^{me} Smeeters-Makintosh, E.-C.-L., institutrice et professeur de gym- nastique à l'école moyenne de l'État, à Laeken	46	1,410	°	7	De Bie, J.-G., garde-brigadier des eaux et forêts (art. 5 et 8).	67	486	Id.
62	Renard, F., professeur de musique aux écoles moyennes de l'État, à Huy.	57	306	°	8	Dierckx, P., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	66	49	Id.
63	M ^{lle} Robert, M.-F., institutrice à l'école moyenne de l'État, à Ath.	56	828	°	9	Jadoul, L.-A.-J., agronome de l'État (art 5 et 8).	46	1,680	Id.
64	Metten, A.-A.-J., professeur de gymnastique à l'athénée royal, à Charleroi.	51	249	°	10	Doudoux, J.-N.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	55	404	Id.
65	Desmet, L., garçon de service à l'Université de Gand.	73	571	°	11	Tolbecq, A., garde-brigadier fores- tier (art. 1, 8 et 13).	67	753	Id.
66	Grade, A.-J., secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'école moyenne de l'État, à Philippe- ville.	64	175	°	12	Moyse, A.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	68	201	Id.
					13	Anslot, L., garde-brigadier fores- tier (art. 5 et 8).	67	612	Id.
					14	Vanderyst, R.-J.-H., inspecteur de l'agriculture (art. 5 et 8).	46	1,535	Id.
					15	M ^{lle} Tordeus, M.-A.-F.-E., profes- seur honoraire au conservatoire royal de musique de Bruxelles (art. 1 à 8).	66	1,491	274- 275
					16	Reul, J.-F.-A., professeur émérite à l'école de médecine vétérinaire de l'État (art. 2 de la loi du 30 juillet 1879).	57	6,500	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
17	Selens, J.-J., professeur honoraire au conservatoire royal de musi- que d'Anvers (art. 1 à 8).	68	250	274- 275	6	de Heusch, R.-C.-F.-F.-A, profes- seur émérite à l'École militaire.	62	7,000	•
18	Gillet, J.-J., garde-brigadier des eaux et forêts (art. 5 et 8).	59	762	Id.	7	Bureau, T.-J., surveillant du génie de 1 ^{re} classe. (Pension révisée. Remplace celle qui figure sous le n° 4).	66	997	•
10	Bosiers, P.-J., professeur honoraire au conservatoire royal de musi- que d'Anvers (art. 1 à 8).	68	346	Id.	8	Gailliard, D.-E.-H.-M., sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre.	65	2,595	•
20	Jacmart, P.-J., garde forestier (arti- cles 1, 8 et 13).	66	412	Id.	9	Van den Eeckhoudt, J.-J., maître dessinateur à l'Institut cartogra- phique militaire. (Pension révi- sée. Remplace celle qui figure sous le n° 2).	66	2,934	•
21	Herbiet, L.-J., garde-brigadier des eaux et forêts (art. 1, 8 et 13).	65	798	Id.					
22	Bertrand, J.-B.-C., garde-brigadier des eaux et forêts (art. 5 et 8).	53	577	Id.					
25	Kinart, C.-J., garde forestier (art 5 et 8).	75	96	Id.					
	TOTAL . . .					TOTAL . . . fr.		22,952	
	Ministère des Affaires étrangères.					Ministère de l'Industrie et du Travail.			
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>					<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
1	Leclercq, H.-L.-A., commis de pre- mière classe (art. 5, 6 et 8).	60	2,692	•	1	Dejaer, J.-L.-J., directeur général honoraire des mines (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 13 de la loi du 21 juil- let 1844, modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	68	7,500	•
	TOTAL . . . fr.		2,692		2	Layton, W., professeur à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers. Loi du 21 juillet 1844, modifiée par celle du 17 février 1849; loi du 9 août 1881, art. 10 de la loi du 31 mars 1884 et art. 4 de la loi du 10 janvier 1886.	61	1,820	•
	Ministère de la Guerre.				3	Van Gucht, J.-B., huissier de pre- mière classe au Ministère de l'Industrie et du Travail (art. 1, 6, 8, 12 et 13 de la loi du 21 juil- let 1844, modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	67	1,821	•
	<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>				4	Davreux, P.-P.-A., inspecteur hono- raire du travail. (Loi du 21 juillet 1844, modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886; lois des 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884).	61	2,751	•
1	Staes, A., surveillant du génie de 2 ^e classe.	66	964	•	5	Capelle, H.-M., inspecteur hono- raire du travail (art. 5, 6, 8 et 12 de la loi du 21 juillet 1844, modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	55	886	•
2	Van den Eeckhoudt, J.-J., maître dessinateur à l'Institut cartogra- phique militaire. (Pension éteinte par suite de révision. La pension nouvelle figure sous le n° 9).	60	2,935	•					
3	Vanderperre, C.-J.-L., maître gra- veur à l'Institut cartographique militaire.	66	2,278	•					
4	Bureau, T.-J., surveillant du génie de 1 ^{re} classe. (Pension éteinte par suite de révision. La pension nouvelle figure sous le n° 7).	66	994	•					
5	Ledent, F.-J., contrôleur principal à l'Inspection des armes de guerre.	66	2,437	•					
						TOTAL . . . fr.		14,758	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				34	M ^{lle} Duquesne, R.-M.	55	184	•
	<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>				35	Collinet, N.	67	69	•
1	Bernier, A.-J.	57	2,068	•	36	M ^{lle} Wouters, M.-J.-L.	55	263	•
2	Lizon, R.-J.	48	985	•	37	M ^{lle} Scheffermeyer, M.-R.-J.	55	213	•
3	M ^{me} Buyl-Deroo, M.-C.	44	1,084	•	38	M ^{me} Bovy-Corin, M.	71	219	•
4	Van den Berghe, A.-C.-F.	54	452	•	39	M ^{lle} Tireur, M.-J.-E.	55	540	•
5	Piroux, A.	61	625	•	40	M ^{me} V ^e Godlet-Colot, H.-M.-J.	51	833	•
6	M ^{me} Schillinga-Sermon, M.-J.	45	757	•	41	M ^{me} Kremer-Martiny, C.-L.	48	1,448	•
7	Verellen, J.-F.	55	211	•	42	M ^{lle} Magonet, M.-J.	42	776	•
8	Severin, C.-F.	64	4,066	•	43	M ^{lle} Suys, M.-B.	40	384	•
9	Van Deun, G.-J.	66	4,066	•	44	M ^{me} Brieven-Van Autenboer, A.-M.	42	596	•
10	Vandamme, F.	67	1,786	•	45	M ^{me} Lonnoy-Charpentier, M.-E.	41	705	•
11	M ^{lle} Delperdange, C.-J.	56	2,618	•	46	Denave, A.-J.-J.	69	666	•
12	M ^{me} De Bel-Du Bois, E.-M.	59	3,050	•	47	M ^{me} Herpers-Sitt, M.-C.	62	1,045	•
13	Vandendries, H.	54	4,290	•	48	M ^{lle} Warrant, A.-J.-M.	50	1,555	•
14	M ^{lle} Bronchart, H.	40	606	•	49	Benoot, E.-G. (Pension éteinte par suite de révision. La pension nouvelle est renseignée au numé- ro 301)	53	1,235	•
15	Heylen, P.-F.	61	1,380	•	50	M ^{me} Bossaerts-Vercammen, M.-R.	51	2,572	•
16	Moens, L.-M.	57	1,784	•	51	Techeur, L.-G.	52	1,686	•
17	M ^{me} Decamps-Heuschen, M.-C.- P.-C.	52	2,077	•	52	M ^{lle} Van Diest, A.-C.-M.-J.	63	2,200	•
18	Lindekens, P.-C.	59	3,246	•	53	Eeckman, F.	51	1,167	•
19	De Veen, P.-F.	61	7	•	54	Aerts, H.-H.	52	324	•
20	Mahy, C.-E.	50	959	•	55	M ^{lle} Auvray, H.-G.	30	274	•
21	Meirschman, F.	62	1,960	•	56	M ^{lle} Hanoteau, J.-M.	50	1,152	•
22	M ^{lle} Van Gils, A.-F.	61	2,171	•	57	M ^{me} Lacrosse-Remy, M.-F.-J.	52	547	•
23	M ^{me} Van Styvendaële-Piette, F.-J.	53	1,826	•	58	Leprohon, L.-M.-R.	58	175	•
24	M ^{me} Crucifix-Jacquet, C.-A.-J.	39	50	•	59	M ^{me} V ^e Vandamme-Vanhumbeeck, J.-C.	57	918	•
25	Kéersmaekers, R.	58	2,033	•	60	M ^{lle} Gillé, M.-R.	56	1,017	•
26	Laloup, J.-B.	42	378	•	61	Horlait, V.-L.	54	2,110	•
27	M ^{me} Van den Bosch-Grooten, J.	53	1,550	•	62	M ^{me} Boutelle-Parmentier, M.	46	42	•
28	Delrue, E.-C.-J.	55	2,299	•	63	Colonval, C.-J.	59	1,552	•
29	Bastin, L.	52	2,255	•	64	Roseeuw, P.-J.-F.	57	1,248	•
30	M ^{lle} Matthyssen, J.-P.	57	2,211	•	65	M ^{me} Raa-Jacops, M.-L.-S.-D.	51	1,288	•
31	Van Swevelt, C.-F.-X.	51	2,200	•	66	Mossoux, E.-O.	61	3,066	•
32	Witlock, A.-J.	52	1,418	•	67	M ^{me} Nicolay-Duchesne, E.-M.-M.	50	1,144	•
33	Sergeant, T.	57	1,205	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
68	M ^{me} Bertin-Boucher, A.-C.	50	1,093	•	102	M ^{me} V ^e Méan-Mossay, L.	52	1,215	•
69	Guillaume, H.-J.-G.	61	5,000	•	103	M ^{lle} Steenhaut, C.	55	1,044	•
70	Temmerman, C. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1895.)	45	566	•	104	Leclercq, E.-J. :	55	1,852	•
71	Dugauquier, C.	57	150	•	105	Vromant, A.	61	1,455	•
72	M ^{lle} Jeanmart, C.-A.	49	900	•	106	M ^{me} Reh-Trumper, E.-C.-E.	65	1,382	•
73	M ^{lle} Parmentier, M.-A.-J.	46	932	•	107	Quoilin, M.-F.-T.	52	1,615	•
74	M ^{me} Jeanjean-Demaret, J.	44	605	•	108	Ledent, J.-J.-G.	68	5,000	•
75	M ^{me} V ^e Quinet-Delchambre, M.-J.	54	1,929	•	109	M ^{lle} De Coninck, E.-M.	55	1,423	•
76	Vermissen, F.	60	1,327	•	110	M ^{lle} De Pauw, P.	55	248	•
77	Cobaux, E.-J.	61	3,320	•	111	M ^{me} V ^e Dejaive-Laurent, M.-F.	47	738	•
78	Groffils, J.-A.-J.	54	2,174	•	112	M ^{me} Dumoulin-Makintosh, M.-C.-V.	52	1,302	•
79	Dewelde, A.-C.	35	446	•	113	M ^{lle} Gielkens, M.-J.-L.	60	954	•
80	M ^{lle} Simon, A.	55	306	•	114	M ^{lle} Vermatten, A.-A.-M.	60	70	•
81	M ^{lle} Lagasse, M.	56	1,353	•	115	Bracke, J.-F.	50	682	•
82	Vanderputten, T.-E.-F.	60	2,377	•	116	M ^{me} Delhougne-Simonis, M.-F.-H.	35	390	•
83	Vander Veken, P.-E.	55	1,715	•	117	M ^{lle} Liesenborghs, M.-M. (Pension éteinte par suite de révision. La pension nouvelle est renseignée au n ^o 360.)	70	56	•
84	Camus, H.-L.	01	236	•	118	M ^{me} Watry-Monville, M.-F.	50	2,500	•
85	M ^{me} Bock-Genard, J.-P.-A.	54	1,360	•	119	Nitschké, P.	60	92	•
86	M ^{lle} Autequitte-Dogniaux, C.	59	175	•	120	Dusoulier, F.	54	1,880	•
87	Depaive, L.-A.-L.	39	660	•	121	Rosselle, C.	61	953	•
88	Thirion, C.-H.-G.	54	1,370	•	122	M ^{me} Dezangré-Tiberghien, C.-C.-E.	40	812	•
89	M ^{me} Bogaert, J.-B.	54	756	•	123	M ^{me} Lefebvre-Paulus, M.-J.	50	730	•
90	M ^{lle} De Vlieger, R.-F.	45	818	•	124	Rambaux, F.-F.	47	1,418	•
91	Dropsy, J.-J. (Pension éteinte par suite de révision. La pension nouvelle est renseignée au nu- méro 564.)	63	1,448	•	125	Hollevoet, C.-A. (Pension éteinte par suite de révision. La pension nouvelle est renseignée au nu- méro 365).	52	1,164	•
92	M ^{me} Van Mechelen-Dignef, M.-C.	63	100	•	126	Chapelle, A.-J.	55	1,754	•
93	M ^{me} De Pauw-Van Damme, A.- T.-M.	55	1,108	•	127	M ^{me} V ^e Lambrechts-Vervloet, M.-P.	56	3,413	•
94	M ^{lle} Van den Berghen, M.-V.	58	609	•	128	M ^{me} Delaive-Flesch, M.-J.	42	476	•
95	M ^{lle} Vandepierre, R.	45	720	•	129	Dille, T.-F.	52	1,237	•
96	Stommen, L.-H.	55	788	•	130	M ^{lle} Delplace, D.	57	1,267	•
97	Gallet, F.-F.	67	1,756	•	131	De Mets, A.-B.	48	1,113	•
98	Schmidt, J.-F.	82	1,835	•	132	M ^{me} Hennard-Huet, M.-S.-J.	49	547	•
99	De Guchtenaere, B.-C.	55	2,213	•	133	M ^{me} Lechat-Hanus, M.-T.	52	745	•
100	M ^{lle} Nicolaij, A.-C.	55	1,546	•	134	M ^{lle} Soblet, M.-C.-S.	55	610	•
101	Keffler, J.-P.	49	1,012	•	135	Fontaine, J.-J.	56	1,044	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
156	M ^{me} Grévisse-Darche, M.-C	42	507	•	170	M ^{lle} Douhard, M.-V.	55	249	•
157	Lekimpe, E.	63	1,753	•	171	Bastien, F.-J.-B.-V. (Pension éteinte par suite de revision — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 256)	54	2,703	•
158	M ^{lle} Meert, T.-A.	50	958	•	172	M ^{me} Meurice-Wanty, L.-G (Pen- sion éteinte par suite de revision — La pension nouvelle est ren- seignée au n° 251.)	41	441	•
159	M ^{me} Penninckx-Styns, B.-C.-H.	30	326	•	173	Charles, A.-D. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 255.)	56	1,574	•
140	Van Hollebeke, G.-R.	50	150	•	174	M ^{me} Christens-Melan, M.-F.-J.	51	1,854	•
141	M ^{lle} Sadet, H.-F.-J.	63	3,200	•	175	M ^{lle} Notte, E.	60	1,570	•
142	M ^{me} Tummers-Devese, C.-W.-A.	61	1,906	•	176	M ^{me} Haelbrecht-Verbeukèn, M.- F.-J.	51	1,944	•
143	M ^{lle} Van de Weygaert, M.-J.	50	1,787	•	177	M ^{lle} Julien, M.-E.-D.	64	784	•
144	Gerard, J.-G.	56	1,353	•	178	M ^{me} Suain-Tripel, M.-C.	57	955	•
145	Dries, L.-F.	69	3,900	•	179	Vangoethem, F.-J.	53	596	•
146	Deroux, A.	53	1,251	•	180	M ^{me} Piret-Haot, M.-A.-L.	56	460	•
147	Philippart, A.-J.	54	1,288	•	181	M ^{lle} De Vos, I.-F.-V.	55	88	•
148	M ^{lle} Van Wyngaerden, M.-I.-L. (Pension éteinte par suite de revision. La pension nouvelle est renseignée au n° 379).	56	887	•	182	M ^{me} Dellevaux-Hanique, L.-M.	48	1,353	•
149	Gilson, J.-B.	56	2,516	•	183	M ^{lle} Schaeys, V.-A.-H.	56	2,726	•
150	Daumerie, T.-B.	51	1,180	•	184	M ^{me} De Campenaere-Van Baren, M.-P.	55	2,213	•
151	Debusscher, J.-B.-S.	57	919	•	185	M ^{me} De Raes-Jelvelts, B.	57	80	•
152	Glesner, J.-H.	60	1,070	•	186	M ^{lle} Poskin, M.-L.-J.	58	410	•
153	Claessens, J.-A.	65	1,280	•	187	Demoulin, F.-J.	60	1,802	•
154	Van Besien, R.	63	507	•	188	M ^{lle} Bischelot, M.-T.-H.	71	355	•
155	Viaene, J.-C.	69	508	•	189	M ^{lle} Groenen, M.-E.-T.-E.	60	682	•
156	Deruytter, C.-L (Pension éteinte par suite de revision. La pension nou- velle est renseignée au n° 334).	44	376	•	190	M ^{me} Bremans-De Ceulaer, C.	77	75	•
157	Leysen, A.	60	2,440	•	191	M ^{lle} Chaboteau, C.-J.	65	100	•
158	Pecters, T.-F.	61	1,641	•	192	M ^{lle} Champagne, A.-J.	57	463	•
159	Bajard, L.	60	173	•	193	Dewael, J.	60	254	•
160	M ^{me} Delhaye-Étienne, A.	62	109	•	194	M ^{me} Lautem-Herinx, P.	55	411	•
161	M ^{lle} Ducobu, A.-J.	55	938	•	195	Dom, P.	58	1,302	•
162	Joosen, C.	64	976	•	196	Rézette, A.-J.	53	1,280	•
163	M ^{me} Delplancq-Quertinmont, E.-J.	40	258	•	197	Mosray, J.-B.-G.	61	1,145	•
164	M ^{me} V ^e Haenen-Vandormael, M.-T.	60	50	•	198	Sténuil, J.-J.-G.	60	1,373	•
165	Gens, J.-H.-M.-E	60	884	•	199	M ^{me} V ^e Bury-Hardij, H.-M.-E.	56	2,305	•
166	Defalque, A.-A.	55	2,580	•	200	M ^{me} Verhulst-De Swert, C.-F.	35	173	•
167	M ^{me} V ^e Deleval-Grégoire, C.-E.-C.	66	1,205	•					
168	Piton, L.-J.	51	1,312	•					
169	M ^{lle} Vanhuffel, L.-C.-M.	55	1,500	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
201	Wauthier, F.-J.	55	2,008	°	234	Ceulemans, L.-J.-F.	55	490	°
202	van 't Hof, J.-C.	61	892	°	235	Moesen, M.-R.	61	1,320	°
203	Brunin, V. (Pension éteinte par suite de revision. La pension nouvelle est renseignée au nu- méro 322).	44	1,090	°	236	M ^{me} Wégimont-Jamme, F.-V.	55	1,533	°
204	M ^{me} Corbugy-Noël, C.-G.	46	594	°	237	M ^{lle} Berthe, G.-A.-A.	47	1,195	°
205	M ^{me} Paquet-Fricot, M.-M.	59	100	°	238	Habran, F.-J.	54	2,182	°
206	Severijns, J.-G.	54	918	°	239	Waleffe, P.-N.	60	4,263	°
207	M ^{me} Van de Velde-Deportemont, M.-H.	45	506	°	240	Petitfrère, C.	54	1,305	°
208	M ^{me} Stassin, veuve Fanon-Flavel, M.-T.-L.	47	1,000	°	241	Verstraete, C.	50	1,120	°
209	Philips, J.-M.	52	1,177	°	242	M ^{me} V ^e Pieters-Fayt, J.-V.-F.	77	563	°
210	Sterckx, J.	54	1,520	°	243	M ^{me} André-Flagothier, J.	53	100	°
211	M ^{lle} Van Noeck, M.-A.	55	288	°	244	Belleu, J.-N.	55	573	°
212	M ^{me} Colson-Fayette, J.-V.	50	1,460	°	245	Vandergheynst, T. (Pension éteinte par suite de revision. La pen- sion nouvelle figure dans les inscriptions de 1907)	54	1,139	°
215	M ^{me} Degard-Cabillauw, J.-M.- V.-D.	45	1,000	°	246	Coigniez, A.-J.	47	1,281	°
214	Deman, M.	62	1,573	°	247	M ^{lle} Toelen, E.-E.	57	267	°
215	Servais, J.-F.-A.	52	1,412	°	248	Cornet, J.-D.	50	1,229	°
216	M ^{lle} Marthoz, V.-J.	67	112	°	249	Delanghe, C.F.	55	1,680	°
217	Paulus, J.-B.	62	1,455	°	250	M ^{me} Meurice-Wanty, L.-G. (Pen- sion révisée. Remplace la pension renseignée au n° 173).	41	443	°
218	M ^{lle} Touilly, M.	52	1,110	°	251	M ^{lle} Lechat, M.-C.-L.	58	1,953	°
219	Boels, A.	61	740	°	252	Pellegrin, C.-P.-M.-J.	57	1,430	°
220	M ^{me} Pierlot-Canaux, M.-M.	45	674	°	253	Verbrugghe, J.-E. (Pension éteinte par suite de revision. La pen- sion nouvelle figure dans les inscriptions de 1907).	56	1,492	°
221	M ^{me} Dicu-Caudron, C.	57	2,110	°	254	Charles, A.-D. (Pension révisée. Remplace la pension renseignée au n° 174).	56	1,596	°
222	Bertrand, J.-B.-A.	66	887	°	255	Bastien, F.-J.-B.-V. (Pension révi- sée. Remplace la pension ren- seignée au n° 172).	54	2,711	°
223	M ^{me} Bollen-Maervoet, C.	30	246	°	256	M ^{lle} Tordeus, M.-A.-F.-E.	66	800	°
224	Colle, F.-H.	64	1,815	°	257	M ^{me} V ^e Stenne-Hane, M.-F.	51	1,401	°
225	Meyers, P.-J.-M.	45	1,134	°	258	Vertongen, C.-A.	35	555	°
226	M ^{lle} Van Bavel, E.	54	1,597	°	259	Selens, J.-J.	67	905	°
227	Claes, J.-A.-H.	52	1,134	°	260	Baty, J.	60	243	°
228	M ^{lle} Lauwers, M.-M.-H.	54	1,958	°	261	M ^{me} Cancelier-Delcampe, L.-E.	49	1,909	°
229	Geeroms, J.-B.-H.	42	574	°	262	M ^{me} Delvaux-Delhaise, C.-H.-G.	41	408	°
230	M ^{me} veuve Guroet-Delbrassinne, M.-F.-J.	43	547	°	263	M ^{me} Baumans-Decharneux, C.-E.	51	906	°
231	M ^{me} Piton-Dupont, M.-C.-T.-L.	53	75	°					
232	Hermans, F.-H.	59	2,071	°					
233	M ^{me} Deprel-Leroy, J.-R.	43	940	°					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
264	Bourgau, J.-J.-M.	46	692	•	297	M ^{me} Struysses-Ulrix, M.-T.	62	75	•
265	Collin, A.-J.	59	1,470	•	298	M ^{me} Vidrequin-Debauche, V.-J.	51	842	•
266	M ^{lle} Mathen, M.-O.-I. (Pension éteinte par suite de revision. La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1907).	50	742	•	299	M ^{me} Clepkens-Ackermans, M.-L.	58	1,275	•
267	M ^{me} François-Renard, S.	52	1,065	•	300	Benoot, E.-G. (Pension révisée. — Remplace la pension renseignée au n° 49.)	53	1,272	•
268	Henin, J.-B. (Pension éteinte par suite de revision La pension nouvelle figure dans les inscrip- tions de 1907).	53	1,409	•	301	Thys, E.-J.	47	1,372	•
269	Van Rossum, C.-D.	62	1,552	•	302	Basecq, L.-D.	56	2,163	•
270	M ^{me} V ^e Delatour-Vleughels, E.	60	527	•	303	M ^{me} V ^e Gerber-Vandendriessche, I.	57	908	•
271	Masuy, J.-I.-F.-X.	48	1,457	•	304	M ^{me} V ^e Lecrenier-Marcoux, E.-J.	57	560	•
272	M ^{lle} Moreau, M.-I.-Z.	64	679	•	305	Houchard, E.-C. (Pension éteinte par suite de revision. — La pen- sion nouvelle figure dans les inscriptions de 1907.)	51	2,117	•
273	M ^{lle} Clarembeau, C.-H.-M.	50	1,551	•	306	M ^{me} V ^e Mostinckx-Ditt, E.	65	1,164	•
274	M ^{lle} Henrard, U.-J.	55	175	•	307	M ^{me} Saenen-Dor, M.-A.	42	501	•
275	M ^{me} Stévant-Biston, E.-L.-M.	55	1,116	•	308	M ^{lle} Van Caeneghem, A.-G.	55	323	•
276	M ^{me} Wéry-Menten, P.-S.	41	820	•	309	Maes, C.-S.	55	189	•
277	M ^{me} Ghilain-Carbonnelle, M.	51	1,024	•	310	M ^{lle} Malaisse, E.-J.	48	1,007	•
278	Sory, L.-E.	58	1,060	•	311	M ^{me} Cambier-Dutemple, A.-M.-A.	49	1,771	•
279	M ^{me} V ^e Dremis-Loeckx, B.	70	90	•	312	M ^{lle} Thienpont, A.-M.-P.	50	1,140	•
280	M ^{lle} Sougné, M.-A.-J.	55	128	•	313	Convents, J.-B.	52	1,189	•
281	M ^{me} Verstraelen-Diereckx, M.-G.	45	596	•	314	M ^{me} Dacos-Nysten, M.-L.-H.	44	821	•
282	M ^{me} Ladrière-Druet, V.-G.	65	80	•	315	Henry, L.-G.-P.	57	2,620	•
283	M ^{me} Tournay-Denis, M.-V.-I.	50	190	•	316	Vandervennet, G.-E.	32	509	•
284	Smets, J.-F.	56	1,712	•	317	M ^{me} Vermeiren-Coolens, C.-M.	54	1,352	•
285	Vanhaute, B.-G.	64	1,591	•	318	M ^{me} Noblesse-Steykens, M.-A.-J.-L.	57	999	•
286	Watremé, A.	58	888	•	319	Jadot, J.-J.-L.	39	586	•
287	M ^{me} Minnaert-Van Overberge, J.-P.	49	458	•	320	Vanmeer, P.-J.	56	1,500	•
288	M ^{me} V ^e Latinne-Stock, M.-F.	57	1,920	•	321	Brunin, V. (Pension révisée. Rem- place la pension renseignée au n° 204.)	44	1,140	•
289	M ^{me} Vankeirsbulck-Peers, M.	65	148	•	322	Brisson, V.-J.	55	1,703	•
290	Delmez, E.-J.-L.	55	1,041	•	323	Ferette, L.-J.	53	1,124	•
291	M ^{lle} Lassine, C.-J.-M.	46	649	•	324	Wyns, A.	47	922	•
292	M ^{me} Lebeau-Brognez, M.-J.-F.-A.	51	1,881	•	325	M ^{lle} Jacquet, O.-A.	47	809	•
293	M ^{me} Vonnèche-Chantraine, J.-E.-T.	44	578	•	326	Elslander, J.-J.-F.	41	1,086	•
294	M ^{lle} Melsens, C.	55	209	•	327	M ^{me} Danse-Lissoir, P.-M.	46	1,080	•
295	Bergen, F.-L.	61	1,460	•	328	Collin, J.-B.-J.	41	957	•
296	M ^{me} Rosier-Thon, A.-C.	47	1,261	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
329	M ^{lle} Wygerde, V	55	701	°	362	Hollevoet, C.-A. (Pension révisée. Remplace la pension renseignée au n° 125.)	52	1,316	°
330	M ^{me} Luyckx-Holemans, J.	60	50	°					
331	Cherton, A.-L.-J.	55	1,053	°	363	Drupsy, J.-J. (Pension révisée. Remplace la pension renseignée au n° 91.)	63	1,446	°
332	Bosiers, P.-J.	63	4,096	°					
333	Deruytter, C.-L. (Pension révisée. Remplace la pension renseignée au n° 136)	44	383	°	364	Leclercq, H.-L.-A.	60	36	°
334	Verbiest, G.-T.	31	312	°	365	Vanden Eeckhoudt, J.-J.	65	555	°
335	Davreux, P.-P.-A.	60	847	°	366	Bodart, A.-E.-J.	37	254	°
336	Lejeune, J.-J.	55	300	°	367	M ^{me} V ^e Lefevre-Rochette, A.-M.-J.	49	967	°
337	M ^{lle} Vanhaver, M.-L.	60	791	°	368	M ^{me} Weber-Vander Bruggen, F.	52	1,370	°
338	M ^{lle} Vandamme, M.-S.-J.	44	516	°	369	Flachet, C.-J.	60	3,388	°
339	M ^{me} Noiret-Jacquemin, M.-C.-H.	40	40	°	370	M ^{me} Boonroij-Visser, M.-L.-F.	42	986	°
340	Dandoz, E.-A.	61	1,555	°	371	Mommaerts, C.-L.	47	1,697	°
341	M ^{me} Dardenne-Abrassart, A.-J.	45	920	°	372	M ^{me} Smeesters-Makintosh, E.-C.-L.	46	4	°
342	Vanopstal, J.-B.	66	751	°	373	M ^{me} Waleffe-Waleffe, A.-M.-E.-B.	40	822	°
343	M ^{me} Van Hove-Journé, M.-C.	54	703	°	374	M ^{me} Ducamp-Pâquet, R.-P.-J.	61	1,333	°
344	Bertrand, H.-L.-J.	63	173	°	375	M ^{me} Van den Broeck-De Braeke- laer, M.-L.	60	80	°
345	M ^{me} Bertrand-Malherbe, E.-A.-M.	40	100	°	376	M ^{lle} Contelier, A.-J.	37	400	°
346	M ^{me} Corstiens-Vandenhoult, M.-J.	59	591	°	377	M ^{me} Vanderhulst-Bouillon, F.-M.-J.	59	1,336	°
347	M ^{me} Delvaux, E.-M.-E.	48	1,413	°	378	M ^{lle} Van Wyngaerden, M.-L.-L. (Pension révisée Remplace la pension renseignée au n° 148.)	50	905	°
348	M ^{lle} Dubreuck, M.-L.	60	725	°	379	Buijens, F.	59	2,240	°
349	M ^{me} Leman-Dugardin, M.-J.	50	991	°	380	Van Drooghenbroeck, F.-E.	29	368	°
350	De Porre, I.	56	1,566	°	381	Renard, F.	57	838	°
351	M ^{me} Trefois-Courtois, M.-L.	70	98	°	382	M ^{lle} Robert, M.-F.	56	388	°
352	Wuyckens, F.	56	1,651	°	383	Henskens, L.	58	683	°
353	Choisis, G.-J.	49	252	°	384	M ^{lle} André, A.-A.-M.	44	880	°
354	M ^{lle} Coënen, R.-J.	45	420	°	385	Van Doorselaer, P.	53	231	°
355	De Ripainel, D.	56	1,850	°	386	M ^{me} Daumerie-Desenfans, P.-P.	65	75	°
356	M ^{me} V ^e Halet-Hacha, L.-M.-J.	52	1,325	°	387	M ^{lle} Lemaire, M.-A.	44	491	°
357	Hisette, L.	55	1,397	°	388	M ^{me} V ^e Pirot-Lebeau, J.-I.-C.	53	1,951	°
358	Lacroix, J.-J. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1902.)	57	1,250	°	389	Metten, A.-A.-J.	51	125	°
359	M ^{lle} Liesenborghs, M.-M. (Pension révisée. Remplace la pension renseignée au n° 117.)	70	84	°	390	M ^{lle} Huart, I.-H.	59	1,966	°
360	M ^{me} Delhougne-Paschal, L.-J.-O.	46	900	°	391	M ^{me} Senelle-Cordier, P.	54	115	°
361	Vereijck, E.-L.	64	1,145	°	392	M ^{me} Wasterlain-Piette, M.-C.	52	1,575	°
					393	Baudil, J.-X.	49	999	°

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
394	Degryse, F.-P.	61	385	»	401	Bouveroux, P.-E.	44	698	»
395	Vanherck, M.	52	1,138	»	402	M ^{me} Meurant-Lenoir, J.-M.-G.	35	545	»
396	Fontaine, F.-H -J.	62	1,344	»	403	M ^{me} Navar-Blistain, C -A.	47	953	»
397	Goiris, C.-L.	38	544	»	404	M ^{ll} Delaunois, E.-J.	61	2,366	»
398	M ^{me} Christophe-Ney, L.-M.-J.	52	505	»	405	M ^{ll} Casse, J.-M.-L.	55	323	»
399	M ^{me} Bayot-Anthoine, L.-M.-J.	41	451	»					
400	Adrien, J.-B.	55	2,862	»		TOTAL.		454,067	

ANNEXE N° 5.

**SOCIÉTÉ ANONYME DES CHEMINS DE FER
DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.**

Obligations de 500 francs, à 3 %.

Tableau d'amortissement.

ANNÉES ET SEMESTRES.	OBLIGATIONS en circulation au commencement du semestre.	OBLIGATIONS A REMBOURSER.					PAIEMENTS A FAIRE.				
		1 ^{re} émission.	2 ^e émission.	3 ^e émission.	4 ^e émission.	Total.	Intérêts.	Amor- tissement.	Total par semestre.	Total par année.	
1906	1 ^{er} semestre.	34,834	120	348	65	25	558	261,255	270,000	540,255	797,325
	2 ^e —	34,276	•	•	•	•	•	257,070	•	257,070	
1907	1 ^{er} —	34,276	124	350	67	26	576	257,070	288,000	545,070	797,820
	2 ^e —	33,700	•	•	•	•	•	252,750	•	252,750	
1908	1 ^{er} —	33,700	127	370	69	26	592	252,750	296,000	548,750	797,060
	2 ^e —	33,108	•	•	•	•	•	248,310	•	248,310	
1909	1 ^{er} —	33,108	131	381	71	27	610	248,310	305,000	553,310	797,045
	2 ^e —	32,498	•	•	•	•	•	243,735	•	243,735	
1910	1 ^{er} —	32,498	135	392	73	28	628	243,735	314,000	557,735	796,760
	2 ^e —	31,870	•	•	•	•	•	239,025	•	239,025	
1911	1 ^{er} —	31,870	139	404	75	29	647	239,025	323,500	562,525	796,697 50
	2 ^e —	31,223	•	•	•	•	•	234,172 50	•	234,172 50	
1912	1 ^{er} —	31,223	144	416	77	29	666	234,172 50	333,000	567,172 50	796,350
	2 ^e —	30,557	•	•	•	•	•	229,177 50	•	229,177 50	
1913	1 ^{er} —	30,557	147	429	80	30	686	229,177 50	343,000	572,177 50	796,210
	2 ^e —	29,871	•	•	•	•	•	224,032 50	•	224,032 50	
1914	1 ^{er} —	29,871	152	442	83	31	708	224,032 50	354,000	578,032 50	796,755
	2 ^e —	29,163	•	•	•	•	•	218,722 50	•	218,722 50	
1915	1 ^{er} —	29,163	157	455	85	33	730	218,722 50	365,000	583,722 50	796,970
	2 ^e —	28,433	•	•	•	•	•	213,247 50	•	213,247 50	
1916	1 ^{er} —	28,433	161	468	87	33	749	213,247 50	374,500	587,747 50	795,377 50
	2 ^e —	27,684	•	•	•	•	•	207,630	•	207,630	
1917	1 ^{er} —	27,684	166	482	90	34	772	207,630	386,000	593,630	795,470
	2 ^e —	26,912	•	•	•	•	•	201,840	•	201,840	
1918	1 ^{er} —	26,912	172	497	93	35	797	201,840	398,500	600,340	796,202 50
	2 ^e —	26,115	•	•	•	•	•	195,862 50	•	195,862 50	

ANNÉES ET SEMESTRES.	OBLIGATIONS en circulation au commencement du semestre.	OBLIGATIONS A REMBOURSER.					PAIEMENTS A FAIRE.				
		1 ^{re} émission.	2 ^e émission.	3 ^e émission.	4 ^e émission.	Total.	Intérêts.	Amor- tissement.	Total par semestre.	Total par année.	
1919	1 ^{er} semestre.	26,115	176	512	95	36	819	195,862 50	409,500	605,362 50	795,082 50
	2 ^e —	25,296	•	•	•	•	•	189,720	•	189,720	
1920	1 ^{er} —	25,296	182	527	98	38	845	189,720	422,500	612,220	795,002 50
	2 ^e —	24,451	•	•	•	•	•	183,382 50	•	183,382 50	
1921	1 ^{er} —	24,451	187	543	101	38	869	183,382 50	454,500	617,882 50	794,747 50
	2 ^e —	23,582	•	•	•	•	•	176,865	•	176,865	
1922	1 ^{er} —	23,582	192	559	104	40	895	176,865	447,500	624,365	794,517 50
	2 ^e —	22,687	•	•	•	•	•	170,152 50	•	170,152 50	
1923	1 ^{er} —	22,687	199	576	107	41	923	170,152 50	461,500	631,652 50	794,882 50
	2 ^e —	21,764	•	•	•	•	•	163,230	•	163,230	
1924	1 ^{er} —	21,764	204	593	111	42	950	163,230	475,000	638,230	794,335
	2 ^e —	20,814	•	•	•	•	•	156,105	•	156,105	
1925	1 ^{er} —	20,814	210	611	114	43	978	156,105	489,000	645,105	793,875
	2 ^e —	19,836	•	•	•	•	•	148,770	•	148,770	
1926	1 ^{er} —	19,836	217	629	117	45	1,008	148,770	504,000	652,770	793,080
	2 ^e —	18,828	•	•	•	•	•	141,210	•	141,210	
1927	1 ^{er} —	18,828	224	648	121	46	1,039	141,210	519,500	660,710	794,127 50
	2 ^e —	17,780	•	•	•	•	•	133,417 50	•	133,417 50	
1928	1 ^{er} —	17,780	230	668	124	48	1,070	133,417 50	535,000	668,417 50	793,810
	2 ^e —	16,710	•	•	•	•	•	125,392 50	•	125,392 50	
1929	1 ^{er} —	16,710	237	688	128	49	1,102	125,392 50	551,000	676,392 50	793,520
	2 ^e —	15,617	•	•	•	•	•	117,127 50	•	117,127 50	
1930	1 ^{er} —	15,617	244	709	132	50	1,135	117,127 50	567,500	684,627 50	793,242 50
	2 ^e —	14,482	•	•	•	•	•	108,615	•	108,615	
1931	1 ^{er} —	14,482	251	730	136	52	1,169	108,615	584,500	693,115	792,962 50
	2 ^e —	13,313	•	•	•	•	•	99,847 50	•	99,847 50	
1932	1 ^{er} —	13,313	259	752	140	53	1,204	99,847 50	602,000	701,847 50	792,665
	2 ^e —	12,109	•	•	•	•	•	90,817 50	•	90,817 50	
1933	1 ^{er} —	12,109	267	774	144	55	1,240	90,817 50	620,000	710,817 50	792,335
	2 ^e —	10,869	•	•	•	•	•	81,517 50	•	81,517 50	
1934	1 ^{er} —	10,869	274	798	149	57	1,278	81,517 50	639,000	720,517 50	792,450
	2 ^e —	9,591	•	•	•	•	•	71,932 50	•	71,932 50	
1935	1 ^{er} —	9,591	283	821	153	58	1,315	71,932 50	657,500	729,432 50	791,502 50
	2 ^e —	8,276	•	•	•	•	•	62,070	•	62,070	
1936	1 ^{er} —	8,276	291	846	157	60	1,354	62,070	677,000	739,070	790,985
	2 ^e —	6,922	•	•	•	•	•	51,915	•	51,915	

ANNÉES ET SEMESTRES.	OBLIGATIONS en circulation au commencement du semestre.	OBLIGATIONS A REMBOURSER.					PAIEMENTS A FAIRE.				
		1 ^{re} émission.	2 ^e émission.	3 ^e émission.	4 ^e émission.	Total.	Intérêts.	Amor- tissement.	Total par semestre.	Total par année.	
1937	1 ^{er} semestre.	6,922	501	874	162	62	1,398	51,915	698,000	749,915	791,380
	2 ^e —	5,526	»	»	»	»	»	41,445	»	41,445	
1938	1 ^{er} —	5,526	309	898	167	64	1,438	41,445	719,000	760,445	791,105
	2 ^e —	4,088	»	»	»	»	»	30,660	»	30,660	
1939	1 ^{er} —	4,088	273	925	172	66	1,436	30,660	718,000	748,660	768,850
	2 ^e —	2,652	»	»	»	»	»	19,800	»	19,800	
1940	1 ^{er} —	2,652	»	952	177	68	1,197	19,800	598,500	618,300	629,302 50
	2 ^e —	1,455	»	»	»	»	»	10,912 50	»	10,912 50	
1941	1 ^{er} —	1,455	»	980	185	70	1,255	10,912 50	616,500	627,412 50	629,077 50
	2 ^e —	222	»	»	»	»	»	1,665	»	1,665	
1942	1 ^{er} —	222	»	»	»	72	72	1,665	36,000	37,665	38,700
	2 ^e —	150	»	»	»	»	»	1,125	»	1,125	
1943	1 ^{er} —	150	»	»	»	74	74	1,125	37,000	38,125	38,695
	2 ^e —	78	»	»	»	»	»	570	»	570	
1944	1 ^{er} —	78	»	»	»	76	76	570	38,000	38,570	38,570

ANNEXE N° 6.

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHEMINS DE FER
DE LA FLANDRE OCCIDENTALE

Certificats d'actions au porteur de 700 francs, à 3 %.

Tableau d'amortissement.

ANNÉES.	Titres en circulation au commencement de l'année.	Titres à rembourser.	PAIEMENTS A FAIRE.			Observations.
			Intérêts.	Amortissement.	TOTAL.	
1906	48,000	457	1,008,000	519,900	1,527,900	
1907	47,543	472	998,403	530,400	1,528,803	
1908	47,071	486	988,491	540,200	1,528,691	
1909	46,585	500	978,285	550,000	1,528,285	
1910	46,085	515	967,785	560,500	1,528,285	
1911	45,570	531	956,970	571,700	1,528,670	
1912	45,039	547	945,819	582,900	1,528,719	
1913	44,492	565	934,332	594,100	1,528,432	
1914	43,929	580	922,509	406,000	1,528,509	
1915	43,349	597	910,329	417,900	1,528,229	
1916	42,752	615	897,792	430,500	1,528,292	
1917	42,137	634	884,877	443,800	1,528,677	
1918	41,503	653	871,563	457,100	1,528,663	
1919	40,850	672	857,850	470,400	1,528,250	
1920	40,178	693	843,738	485,100	1,528,838	
1921	39,485	713	829,185	499,100	1,528,285	
1922	38,772	735	814,212	514,500	1,528,712	
1923	38,037	757	798,777	529,900	1,528,677	
1924	37,280	779	782,880	545,500	1,528,180	
1925	36,501	803	766,521	562,100	1,528,621	
1926	35,698	827	749,658	578,900	1,528,558	
1927	34,871	852	732,291	596,400	1,528,691	
1928	34,019	877	714,399	613,900	1,528,299	
1929	33,142	903	695,982	632,100	1,528,082	
1930	32,239	931	677,019	651,700	1,528,719	

ANNÉES.	Titres en circulation au commencement de l'année.	Titres à rembourser.	PAIEMENTS A FAIRE.			Observations.
			Intérêts.	Amortissement.	TOTAL.	
1931	31,308	959	657,408	671,300	1,328,708	
1932	30,349	987	637,329	690,900	1,328,229	
1933	29,362	1,017	616,602	711,900	1,328,502	
1934	28,345	1,048	595,245	735,600	1,328,845	
1935	27,297	1,079	573,237	755,300	1,328,537	
1936	26,218	1,111	550,578	777,700	1,328,278	
1937	25,107	1,145	527,247	801,500	1,328,747	
1938	23,962	1,179	503,202	825,300	1,328,502	
1939	22,783	1,214	478,443	849,800	1,328,243	
1940	21,569	1,476	452,949	1,033,200	1,486,149	
1941	20,093	1,521	421,953	1,064,700	1,486,653	
1942	18,572	2,395	390,012	1,676,500	2,066,512	
1943	16,177	2,466	359,717	1,726,200	2,085,917	
1944	13,711	2,540	287,951	1,778,000	2,065,951	
1945	11,171	2,671	254,591	1,869,700	2,104,291	
1946	8,500	2,750	178,500	1,925,000	2,103,500	
1947	5,750	2,834	120,750	1,983,800	2,104,550	
1948	2,916	2,916	61,236	2,041,200	2,102,436	

(72)